

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

92

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANNECY

SEANCE du 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le seize du mois de novembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni Cap Périaz - Annecy (Seynod) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

24 NOV. 2023

Déposée en
Préfecture le

24 NOV. 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Frédérique BANGUÉ, Olivier BARRY, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Franck BOGEY, Patrick BOSSON, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Jean-François DEGENNE, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Bénédicte SERRATE, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Isabelle BASTID à Christian MARTINOD, Nicole BLOC à Elisabeth LASSALLE, Cécile BOLY à Xavier OSTERNAUD, Bilel BOUCHETIBAT à Isabelle DIJEAU, Corinne BOULAND à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Lola CECCHINEL à Samuel DIXNEUF, Fabienne GREBERT à Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Pierre-Louis MASSEIN à Alexandre MULATIER-GACHET, Aurélien MODURIER à Jean-Louis TOÉ, Laure ODORICO à Christian ANSELME, Eric PEUGNIEZ à Viviane MARLE, Yannis SAUTY à Chantale FARMER, Nora SEGAUD-LABIDI à Etienne ANDRÉYS, Guillaume TATU à Marion LAFARIE

Etaient excusé(e)s

Henri CHAUMONTET, Jean-François GIMBERT, Frédérique KHAMMAR

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Denis DUPERTHUY, rapporteur

Sommaire

I Contexte général

- Le contexte économique et financier mondial
- Le contexte français
- Les finances locales en 2023
- La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027
- Le Projet de Loi de Finances 2024

II Situation du Grand Annecy

Synthèse des prospectives 2023 par budget

1) Fonctionnement

A) Recettes

B) Dépenses

- a) Charges à caractère général
- b) Charges de personnel
 - I. Les effectifs
 - II. Structure et évolution de la masse salariale
 - III. Rémunération, avantages en nature et temps de travail
- c) Autres charges de gestion courante
- d) Charges financières

2) Investissement

A) Recettes

a) Autofinancement

b) Dette

- b1) Emprunts réalisés en 2022 et 2023
- b2) Etat de la dette au 30 septembre 2023
- b3) Décomposition du stock d'emprunt au 30 septembre 2023
- b4) Extinction de la dette et capacité de désendettement
- b5) Evolution de la dette en fonction des nouveaux besoins

B) Dépenses

Fiche récapitulative des principaux investissements prévus par politique publique

C) PPI révisé

Le présent rapport d'orientation budgétaire (ROB) a pour objectif de présenter la situation financière du Grand Annecy et de tracer les orientations pour la construction du budget primitif 2024.

I - CONTEXTE GENERAL

Le contexte économique et financier mondial

La reprise de l'économie mondiale reste lente, avec des divergences régionales croissantes et une faible marge d'erreur politique. Selon les prévisions de base, la croissance mondiale devrait ralentir de 3,5 % en 2022, à 3,0 % en 2023 et 2,9 % en 2024, ce qui est bien inférieur à la moyenne de 3,8 % observée sur la période de 2000 à 2019. Les économies développées devraient ralentir de 2,6 % en 2022, à 1,5 % en 2023 et 1,4 % en 2024. Les marchés émergents et les économies en développement devraient connaître une légère baisse de croissance, passant de 4,1 % en 2022 à 4,0 % en 2023 et 2024.

L'inflation mondiale devrait diminuer régulièrement, passant de 8,7 % en 2022, à 6,9 % en 2023 et à 5,8 % en 2024, en raison du resserrement de la politique monétaire et de la baisse des prix internationaux des produits de base.

Source : INSEE / FMI / La Gazette / Le Monde

Le contexte français

Après avoir résisté à la crise sanitaire et au début de la guerre en Ukraine avec une croissance de 2,6 % en 2022, les prévisions faites par le gouvernement au début d'année semblent se réaliser avec une croissance attendue de 1 % pour l'année 2023. La sortie de la crise inflationniste et la reprise de la consommation devrait permettre à la France d'atteindre une croissance de 1,4 % en 2024, estime le gouvernement.

Ainsi qu'abordé précédemment, la crise inflationniste qui a malmené l'économie française devrait s'amenuiser. L'inflation passant de 4,9 % en 2023 à 2,6 % en 2024.

Enfin, la France se rapprocherait de l'objectif fixé par Bruxelles en termes de déficit public. En effet, celui-ci devrait passer progressivement de 4,4 % du PIB en 2024 à 2,7 % à la fin du quinquennat.

Les finances locales en 2023

Finances locales en 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	22/21 %	2022 Mds €	23/22 %	2023p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	22/21 %	2022 Mds €	23/22 %	2023p Mds €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 4,6	260,0	+ 3,2	268,3	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 7,3	69,7	+ 9,1	76,0
Recettes fiscales	+ 4,8	167,6	+ 3,2	172,8	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 1,1	39,7	+ 1,7	40,4	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 8,5	42,7	+ 8,1	46,1
Participations	+ 7,9	14,2	+ 4,6	14,9	- Recettes d'investissement (6)	+ 4,4	24,0	+ 7,1	25,7
Produit des services	+ 8,7	24,9	+ 5,6	26,3	- Flux net de dette (7) =	-	+ 3,0	-	+ 4,2
Autres	+ 2,9	13,6	+ 1,8	13,9	- Emprunts nouveaux*	+ 3,2	21,4	+ 6,6	22,8
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 5,0	213,8	+ 5,8	226,2	- Remboursements* (8)	+ 1,6	18,4	+ 1,1	18,6
Dépenses de personnel	+ 5,3	76,1	+ 5,1	80,0	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	+ 3,6	-	- 4,0
Charges à caractère général	+ 8,2	52,5	+ 9,4	57,4	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,0	202,5	+ 2,1	206,7
Dépenses d'intervention	+ 3,3	74,9	+ 4,2	78,0					
Autres	+ 1,6	6,6	- 5,4	6,2					
Intérêts de la dette	- 2,9	3,7	+ 21,0	4,4					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 2,8	46,3	- 9,0	42,1					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 3,6	27,9	- 15,6	23,5					

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements et régions/collectivités territoriales uniques

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
 * hors opérations financières
 p : prévisions
 (9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Source : note de conjoncture septembre 2023 LA POSTE

La tendance nationale présente des recettes et des dépenses de fonctionnement en hausse en 2023.

La croissance des recettes fiscales s'explique notamment par une forte revalorisation des bases (+ 7,1 %) concernant le foncier. Cela correspond à l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) calculé par l'INSEE. Par ailleurs, le versement mobilité (5,2 milliards d'euros) qui repose sur la masse salariale reste dynamique.

Les dépenses d'investissement augmentent également, financées pour une grande partie par de l'autofinancement.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027

Le projet de loi de finances pour 2024 apporte les modifications suivantes à la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 :

- suppression des dispositifs contraignants pour les collectivités ;
- la CVAE sera progressivement supprimée d'ici 2027 avec l'octroi d'une fraction de TVA pour les collectivités qui la percevaient.

Le Projet de Loi de Finances 2024

Le projet de loi de finances 2024 a été présenté mercredi 27 septembre 2023 en conseil des ministres. La fin du « quoi qu'il en coûte » et l'accélération de la transition écologique forment les deux axes principaux.

Ainsi, 16 milliards d'euros d'économies sont attendus dont :

- 10 milliards : fin de la plupart des dispositifs de soutien sur l'énergie ;
- 4.5 milliards : réduction des aides aux entreprises.

Concernant la transition écologique, 7 milliards d'euros supplémentaires en 2024 et 3 milliards d'euros supplémentaires sur plusieurs années sont prévus afin d'accélérer le processus.

Le PLF prévoit également une évolution de la dotation globale de fonctionnement avec une hausse de 220 millions d'euros en 2024 (contre 320 en 2023). La dotation d'intercommunalité, la dotation de compensation et la dotation de solidarité urbaine vont recevoir un montant supérieur contrairement à la dotation de compensation.

Par ailleurs, le gouvernement tient à pérenniser le soutien à l'investissement local, que ce soit par des dotations (DSIL / DETR / DSID /FNADT), le fonds vert ou l'accroissement du FCTVA. A noter un verdissement des dotations avec un renforcement de la part de projets verts pour plusieurs des dotations.

Cependant, certains dispositifs de soutien aux collectivités disparaissent en 2024. Ainsi, un nouveau filet de sécurité n'est pas prévu, tout comme le dispositif d'amortisseur électricité qui semble abandonné. Toutefois, le bouclier tarifaire sur l'électricité est prorogé en 2024 afin de limiter la hausse prévue au 1^{er} février 2024.

Plusieurs fois reportée, la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau est présente dans le projet de loi de finances pour 2024. L'objectif est de rééquilibrer la charge fiscale entre les différents usagers. Les redevances pour modernisation des réseaux et pour la pollution domestique sont remplacées par une redevance sur la consommation d'eau potable et par l'apparition de deux autres, basées sur la performance des services : l'une portant sur les réseaux d'eau potable, l'autre sur ceux du système d'assainissement collectif.

Une nouvelle exonération de taxe foncière est instaurée pour une durée de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique (article 6). Ces derniers devront permettre une amélioration sensible de la performance énergétique et environnementale – passage d'un classement "F" ou "G" à un classement "B" ou "A" – et le respect d'un certain nombre de normes. Sous ces conditions, cette exonération serait de droit et ne serait pas compensée aux communes et aux intercommunalités.

Enfin, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) a également été présenté en conseil des ministres ce 27 septembre 2023. Il doit être définitivement adopté par le Parlement avant le 30 novembre 2023. La volonté affichée du gouvernement est de pouvoir revaloriser les salaires dans le médico-social pour retrouver de l'attractivité face aux pénuries de personnels.

Pour atteindre progressivement l'objectif de 50.000 soignants en plus dans les EHPAD d'ici 2030, 6.000 postes sont financés pour 2024, après les 3.000 de 2023.

II - SITUATION DU GRAND ANNECY

Le budget primitif de 2024 doit s'inscrire dans une perspective de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement tout en poursuivant la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Rappelons que le budget principal est garant du budget transports et qu'il faut donc préserver des marges de manœuvre financières.

Analyses prospectives réalisées en 2023 par le Cabinet Klopfer :

Budget Principal

SYNTHESE

- ✓ La situation financière de l'Agglo demeure (très) saine fin 2022.
- ✓ Elle se caractérise en premier lieu par un autofinancement maîtrisé et élevé : 16,8 M€, 3,3 M€ au-delà de la projection de la prospective du printemps 2021.
 - La dynamique de certains produits fiscaux et de la fraction de TVA récupérée en remplacement de la THRP ainsi que la stabilité (pour l'heure) des intérêts payés y contribuent grandement ...
 - ... sachant que les dépenses de fonctionnement hors intérêts sont en phase avec les projections d'alors.
- ✓ Le taux d'épargne brute atteint 30,5% en 2022, loin au-delà de la moyenne des grands EPCI (22,9%) et du seuil d'alerte (7%).
- ✓ En 2022, les investissements bruts hors EHPAD se sont élevés à 23 M€. Leur part nette de subventions / cessions reste largement autofinancée.
- ✓ La dette nette s'établit à 55 M€ fin 2022. Elle serait remboursable avec 3,3 années d'autofinancement (alerte : 15 ans), signe d'une solvabilité (très) solide.

Budget Transports

SYNTHESE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS (1)

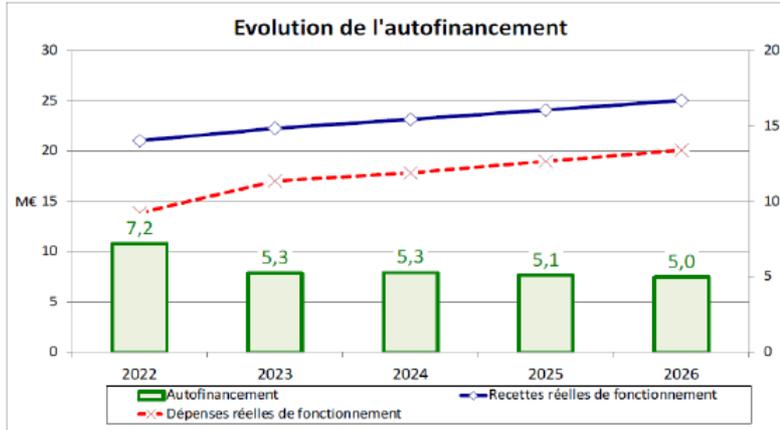
- ✓ Situation financière et budgétaire saine fin 200 en l'absence de besoin de subvention externe
 - Autofinancement (retraité) de 4,9 M€ ...
 - ... couvrant largement la dotation nette aux amortissements comptables (3,5 M€) (équilibre budgétaire)
 - ... susceptible d'éteindre la dette financière (29,3 M€) en 6,0 ans.
 - Taux de VM qui reste le plus modéré des agglomérations française de plus de 200 000 habitants.
- ✓ Ample PPI en portefeuille : 211 M€ bruts / 192 M€ nets sur 2022-2026, dont 206 M€ bruts / 188 M€ nets à réaliser sur 2023-2026/
- ✓ Principales hypothèses de la projection :
 - Assiette de VM évoluant de l'inflation + 1,5% / an.
 - Dépenses d'exploitation évoluant de l'inflation + 2,0%/an (en partant du budget global 2023) (effet RI < 0,1 M€)
 - Taux d'intérêt moyen : 4,0% sur 20 ans.
- ✓ Résultats :
 - Besoin d'équilibre du fonctionnement = 10 M€ à l'horizon 2026.
 - Besoin neutralisable par un relèvement du taux de VM au 1/1/2024 de 1,20% à 1,58% OU BIEN une subvention du budget principal équivalente à 2,6 points de TFPB.
- ✓ Sensibilité du besoin d'équilibre à quelques variables-clefs :
 - 1 point de variation des bases de VM en moins OU 1 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires OU un taux d'intérêt moyen de 5% vs 4% nécessitent individuellement une majoration du taux de VM de 0,42/0,43 point au lieu de 0,38 pt.
- ✓ Conséquents emprunts à prévoir si le PPI est réalisé en l'état (avec ajustement des recettes comme indiqué supra) → ≈ 160 M€ en 4 ans.

Budget Eau

RESULTATS : AUTOFINANCEMENT

Prospective 2021 : + 7,5 centimes

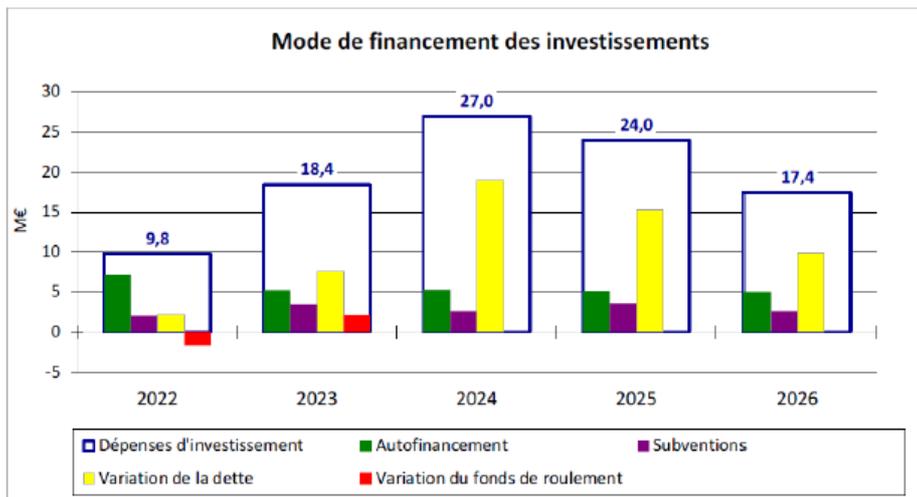
- ✓ En 2023, la chute brutale de l'autofinancement résulte de la hausse des charges générales.
- ✓ Au-delà la hausse régulière des tarifs ne couvre pas complètement la dynamique des charges : l'épargne brute diminue chaque année.



RESULTATS : INVESTISSEMENTS ET EMPRUNTS

Prospective 2021 : + 7,5 centimes

- ✓ La dette contribue plus fortement au financement des investissements.
 - La part autofinancée est en baisse de plus de 70% en 2022 à 28% en 2026.



RESULTATS : DETTE

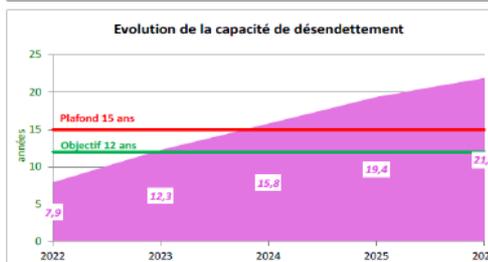
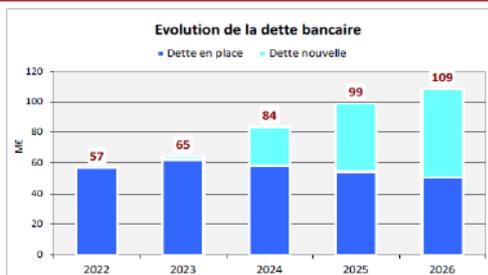
Prospective 2021 : + 7,5 centimes

✓ Dette :

- L'encours passe de 57 à **109 M€**.

✓ Capacité de désendettement :

- Cet encours représente près de **22 années** d'autofinancement en 2026.
- Soit, bien en-delà de l'objectif de 12 ans.



Budget Valorisation des déchets

Conclusion

- ✓ Le budget valorisation des déchets du Grand Annecy présente une situation financière très confortable à fin 2021 (dernier exercice clos).
- ✓ En 2023, la situation se tend en raison notamment de la dynamique des dépenses de gestion soutenue par l'inflation et par la hausse des coûts du tri, en lien avec l'extension des consignes de tri et l'ouverture du nouveau centre, non compensée en totalité par la baisse des coûts de traitement.
- ✓ Au-delà de 2023, la situation financière devrait s'améliorer sous l'effet de recettes de fonctionnement dynamiques, notamment la TEOM indexée en grande partie sur l'inflation, lesquelles absorberaient la dynamique des dépenses de gestion.
- ✓ Dans ces conditions, le programme d'investissement envisagé par le Grand Annecy est soutenable financièrement : la hausse de l'encours de dette en résultant reste proportionnée à l'autofinancement dégagé.
- ✓ Ces investissements accentuent la contrainte budgétaire du budget, à savoir la couverture des dotations aux amortissements. Cette contrainte pourrait être allégée si la politique d'amortissement était révisée. En effet, les déchetteries pourraient ne pas s'amortir au motif qu'elles sont affectées à l'usage d'un service public administratif.

Conclusion

- ✓ **L'analyse prospective permet d'envisager une baisse du taux de TEOM, de -1% à -5,5% en fonction du scénario envisagé. Ces baisses sont basées sur :**
 - **un redressement de l'épargne à compter de 2024 résultant de recettes de fonctionnement plus dynamiques que les dépenses.**
 - **un volume de charges générales réalisées en 2023 de 21,8 M€.**
 - Ce montant est supérieur à celui voté au BP 2023 (20,8 M€) et il est inférieur au montant réalisé en 2022 (22,3 M€). En effet, le budget enregistre des décalages de dépenses d'un exercice sur l'autre qui rendent difficile l'estimation du besoin annuel.
 - Ces décalages ont nécessité d'abonder, en cours d'année, les crédits ouverts au budget primitif 2022 de 2 M€.

1) FONCTIONNEMENT

Pour la section de fonctionnement, le BP 2024 devra tenir compte de l'impact de :

- la revalorisation du RIFSEEP,
- la prime de résidence,
- l'application de la structuration des services.

A) Recettes

Concernant l'année 2023, les recettes fiscales devraient être supérieures au montant notifié par la DGFIP.

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, tout comme celle de la CVAE, est compensée par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée nationale.

Vu l'évolution dynamique attendue cette année, le montant notifié a été actualisé représentant un gain de 1,3 M€ pour le Grand Anancy (part variable de la compensation de la CVAE).

La taxe de séjour, plutôt dynamique, devrait également être supérieure au montant inscrit au budget 2023.

En atténuation de produits, la contribution du Grand Anancy au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est inférieure de 112 K€ au montant versé en 2022.

Concernant le versement mobilité, la recette devrait être supérieure à la prévision sous l'effet de la dynamique de la masse salariale, évaluée à + 5,3 % dans le rapport économique, social et financier du PLF 2024.

- Fiscalité et dotations :

M57	Compte	Réalisé 2022	BP + DM + BS 2023	Notification 2023
73111	TF CFE TH	30 196 129	32 076 541	32 086 512
	TFb	5 382 678	5 648 020	5 690 249
	TFnb	114 691	122 339	121 924
	TAFnb	186 211	193 322	196 952
	CFE	21 655 535	23 125 386	23 126 363
	THRS	2 857 014	2 987 474	2 951 024
73112	CVAE (compensation depuis 01/01/23)	18 107 649	22 579 594	22 595 468
73113	TASCOM	3 591 140	3 490 000	3 528 996
73114	IFER	1 095 885	1 111 376	1 143 016
73221	FNGIR	11 036 321	11 036 321	11 036 321
7351	Fraction de TVA	29 038 458	30 223 381	30 252 856
	Total Chapitre 73	93 065 582	100 517 213	100 643 169
741124	Dotation d'intercommunalité	1 620 533	1 782 586	1 800 165
741126	DGF Compensation	22 927 558	22 794 369	22 794 446
748312	DCRTP	5 937 183	5 937 183	5 937 183
748311	Compensation CET	4 821 977	5 159 509	5 264 872
74833	Compensation TF	208 747	223 366	234 184
	Total Chapitre 74	35 515 998	35 897 013	36 030 850
731721	Taxe de séjour	3 707 497	2 900 000	-
7318	Rôles supplémentaires	311 907	-	-
74888	Fonds genevois	2 815 842	2 800 000	-
	Recettes en attente chapitres 73 et 74	6 835 246	5 700 000	-
M57	Compte	Réalisé 2022	BP + DM + BS 2023	Notification 2023
7392221	FPIC	1 453 331	1 453 333	1 340 804
7391118	Dégrèvement TASCOM	870	20 000	-
	Total Chapitre 014 atténuation de produit	1 454 201	1 473 333	1 340 804
Budget Transports				
M43	Compte	Réalisé 2022	BP + DM + BS 2023	Encaissé à fin septembre 2023
734	Versement mobilité	25 323 689	25 500 000	18 977 820
	Total Chapitre 73	25 323 689	25 500 000	18 977 820
Budget Valorisation des déchets				
M57	Compte	Réalisé 2022	BP + DM + BS 2023	Notification 2023
73133	TEOM	22 715 566	24 000 000	24 135 011
73133	TEOM Role supp	31 923		
	Total Chapitre 73	22 747 489	24 000 000	24 135 011

Commentaires pour la fiscalité du Grand Annecy en 2024 :

- Le projet de Budget Primitif 2024 sera construit en fonction des arbitrages relatifs à l'ensemble des politiques du Grand Annecy et plus particulièrement au regard des enjeux salariaux et de mobilités.

Dans le contexte de constitution de ce budget, où l'inflation reste importante et malgré les efforts réalisés par chacune des directions, l'équilibre global de ce budget est questionné.

Le financement des choix politiques des opérations décrites en page 31 et suivantes ainsi que la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) interrogent quant à la variation de la fiscalité.

En effet, et compte tenu de l'effort particulier pour 2024 en matière de mobilités, il est nécessaire de faire progresser le taux du Versement Mobilité (VM) de 0,4 % (1,2 % à 1,6 %) au 1^{er} juillet 2024.

- Évolution des bases des impôts ménages (sources Cabinet Klopfer) :

- Depuis plusieurs années, la revalorisation des bases est fixée sur l'indice annuel des prix à la consommation. Dans l'état actuel des débats au niveau national, il est raisonnable de partir sur une évolution de + 4 %. Pour rappel, la revalorisation 2023 des bases était de + 7,1 %.
- Prévisions d'évolution physique des bases : + 1,3 %.

- Évolution des impôts économiques :

✓ Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE).

La loi de finances 2023 prévoyait la disparition de l'imposition à la CVAE pour les contribuables sur deux ans dès 2023.

Finalement, le projet de loi de finances 2024 révisé les modalités de suppression.

La CVAE prendrait fin dès 2024 pour les redevables de la cotisation minimum.

Pour les autres redevables, la suppression de la CVAE n'interviendrait qu'en 2027. D'ici là :

- le taux d'imposition à la CVAE serait progressivement abaissé. Notamment, le taux maximal serait fixé à 0,28 % pour les impositions établies au titre de 2024, 0,19 % pour celles établies au titre de 2025 et 0,09 % pour celles établies au titre de 2026 ;
- le montant du dégrèvement en faveur des petites entreprises serait corrélativement diminué, selon le même calendrier. Il serait ainsi fixé à 188 € pour les impositions établies au titre de 2024, 125 € pour celles établies au titre de 2025 et 63 € pour celles établies au titre de 2026.

Cette perte de recettes est compensée par une fraction de la TVA. La compensation fera référence à la moyenne de la ressource encaissée entre 2020 et 2023.

En 2023, la compensation correspond aux sommes que l'Etat aurait dû reverser aux collectivités au titre de la CVAE, majorées de la dynamique de la TVA nationale.

Jusqu'ici, une solution provisoire avait été retenue avec les règles de répartition de la CVAE ([article 1586 octies du code général des impôts](#)), c'est-à-dire 1/3 selon les bases de CFE et 2/3 en fonction des effectifs.

Le premier article du projet de décret présenté au CFL reconduit cette répartition pour 2024.

Mais dès 2025, les règles vont changer. Ainsi, le projet de décret prévoit une nouvelle clé de répartition.

Un premier tiers correspondra aux « valeurs locatives des immobilisations imposables à la cotisation foncière des entreprises établies au 1^{er} janvier de l'année qui précède celle de la répartition ».

Pour les deux tiers restants, il s'agira des effectifs salariés employés l'année qui précède celle de la répartition par les établissements.

✓ Le Versement Mobilité (VM) :

La Banque de France anticipe un repli modéré de l'emploi, qui s'ajusterait avec retard au ralentissement économique observé depuis fin 2022. Ainsi, le taux de chômage remonterait progressivement pour atteindre 7,8 % en 2025 (7,2 % en 2023 et 7,5 % en 2024).

Selon le rapport économique, social et financier, les salaires devraient progresser de + 3,1 % en 2024.

A noter que le gouvernement accentue l'effort pour atteindre le plein emploi à la fin du quinquennat.

• La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le SILA parvient, grâce notamment à sa production énergétique, à maîtriser son coût d'incinération des ordures ménagères résiduelles.

Les bases comme les taux de la TEOM adossée à la taxe foncière génèrent des recettes dynamiques. Le budget est donc peu endetté et permet d'envisager dans les prochaines années d'importants investissements en particulier sur les déchèteries.

Une diminution de 3,5 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est à l'étude.

- La Taxe GEMAPI :

Une étude est en cours pour une éventuelle mise en place de cette taxe.

- Produits des services :

Les augmentations de tarifs devraient concerner l'eau potable, le Semnoz, les pépinières et le chantier local d'insertion.

Les variations de tarifs proposées par ces directions devront tenir compte de l'inflation afin d'en atténuer les effets.

1) Budget Eau

L'inflation, en particulier des tarifs de l'énergie, a influencé les charges de fonctionnement. Ainsi et à titre d'exemple, la hausse de 7,5 centimes/m³ votée en 2022, représentant environ 900.000 €, a-t-elle été entièrement consommée par le surcoût de l'énergie. A partir de 2022 et plus encore en 2023, la hausse des taux d'intérêt vient impacter la charge de la dette. Le remboursement des intérêts augmente ainsi de 1 million d'euros entre 2022 et 2024 du fait de taux variables sur ce budget.

En conséquence, l'autofinancement est réduit, et ne permet plus, avec une hausse de 7,5 centimes/m³, de réaliser les investissements prévus au schéma directeur et au PPI.

Pour cela, il est nécessaire d'augmenter le prix de 15 centimes/m³ et par an au cours des 3 prochaines années. Pour un foyer consommant 100 m³, la hausse est de 15 € par an sur une facture totale (eau, assainissement et taxes) d'environ 430 € avec une part fixe de 41 € HT.

2) Budget Valorisation des Déchets

Les mesures d'adaptation de la collecte aux besoins réels ont permis à moyens constants, de prendre en charge l'augmentation du volume des bacs de tri sélectif, et le déploiement massif de composteurs individuels et collectifs, amené à se poursuivre au cours des prochaines années.

B) Dépenses

a) Charges à caractère général :

Les charges à caractère général tiendront compte des opérations en cours et elles veilleront à refléter l'exact besoin et la capacité avérée de réalisation.

Le projet de loi de finances 2024 associe les collectivités locales à la maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.

Les charges à caractère général comprennent :

1) Les charges contraintes, dont la progression sera moindre en 2024

- les locations mobilières et immobilières,
- l'énergie,
- les cotisations d'assurance,
- le carburant,
- la maintenance,
- les différentes taxes (foncier,..).

2) Les charges qui devront être analysées en détail pour des recherches d'économies :

- les frais de communication,
- les voyages et déplacements,
- les frais de réception,
- les études,
- les honoraires,
- les frais de télécommunication,
- les fournitures administratives,
- l'affranchissement.

Précision concernant le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

Le Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) baissant très légèrement à 24,65 % (25,20 % en 2022), le FPIC s'élèverait à 1.4 M€.

b) Charges de personnel :

ELEMENTS D'ANALYSE PROSPECTIVE DE LA MASSE SALARIALE

La masse salariale globale du Grand Annecy, tous budgets confondus, progresse en lien avec les réformes nationales et les orientations politiques du mandat, mais également avec les difficultés de recrutement et de fidélisation du personnel et les actions menées pour y remédier, dans presque tous les domaines de compétences de l'agglomération désormais.

Au niveau national, l'application en année pleine des réformes intervenues au cours de l'année 2023 aura un impact sur l'augmentation du budget 2024 : revalorisation du point d'indice de 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023, augmentation du SMIC (1,81 % au 01/01/2023 et 2,22 % au 01/05/2023), réévaluation des premiers niveaux des grilles indiciaires jusqu'à 9 points d'indice.

De nouvelles réformes interviendront au cours des prochains mois : mise en œuvre de l'indemnité de résidence (3 % de l'indice de rémunération), augmentation de 5 points d'indice pour toutes les grilles statutaires.

Au plan local, la structuration des services se poursuit en cohérence avec le projet de mandat, toutefois la création des emplois a été freinée en 2023. En effet, un plan pluriannuel de créations d'emplois a été mis en œuvre à partir du printemps 2021 pour répondre aux besoins en ressources humaines issus du projet de mandat (30 emplois en 2021, 32 emplois en 2022 et 13 emplois fin septembre 2023).

Une prime de « vie chère » prévue au BP 2023 a été instaurée et versée en mars (500.000 €). De plus, une revalorisation exceptionnelle de la prime de novembre 2023 a été délibérée en cours d'exercice (500.000 €). Elle ne sera pas reconduite en 2024.

Dans la continuité des travaux engagés en 2022, une refonte importante du régime indemnitaire est programmée pour 2024 dans le but de fidéliser et d'attirer de nouvelles compétences, dans un contexte inflationniste, sur un territoire où le coût de la vie est particulièrement élevé et où la concurrence entre employeurs est très forte.

RAPPORT 2023 SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE HOMMES ET FEMMES

Le présent rapport est constitué sur la base des données de l'année civile 2022 entière, pour faciliter les comparaisons, notamment avec d'autres collectivités.

A la date du 31/12/2022, l'agglomération compte au total **1200 agents rémunérés** (permanents et non permanents) répartis de la manière suivante : **63,1 % de femmes** pour **36,9 % d'hommes**.

La représentation des femmes est globalement très légèrement supérieure au Grand Annecy par rapport au niveau national (63 % dans la fonction publique territoriale, rapport édition 2022) et tendent à s'équilibrer depuis 2021 (65 % de femmes en 2021).

L'effectif **permanent rémunéré** à la même période est de **992 agents**, composé de **35,3 % d'hommes** et **64,7 % de femmes**.

Au-delà de la répartition par statut (§1), les éléments statistiques du rapport portent sur l'effectif permanent.

Répartition par statut

Une analyse de la répartition par statut fait apparaître une surreprésentation très significative des femmes parmi les agents contractuels permanents, soit 72,1 %, en diminution par rapport à 2021 (73,8 %).

Pour rappel, les agents permanents rémunérés sont les fonctionnaires titulaires et stagiaires, les contractuels en CDI (droit public ou privé), ou sur poste vacant (dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), et les contrats de 3 ans ouverts par délibération.

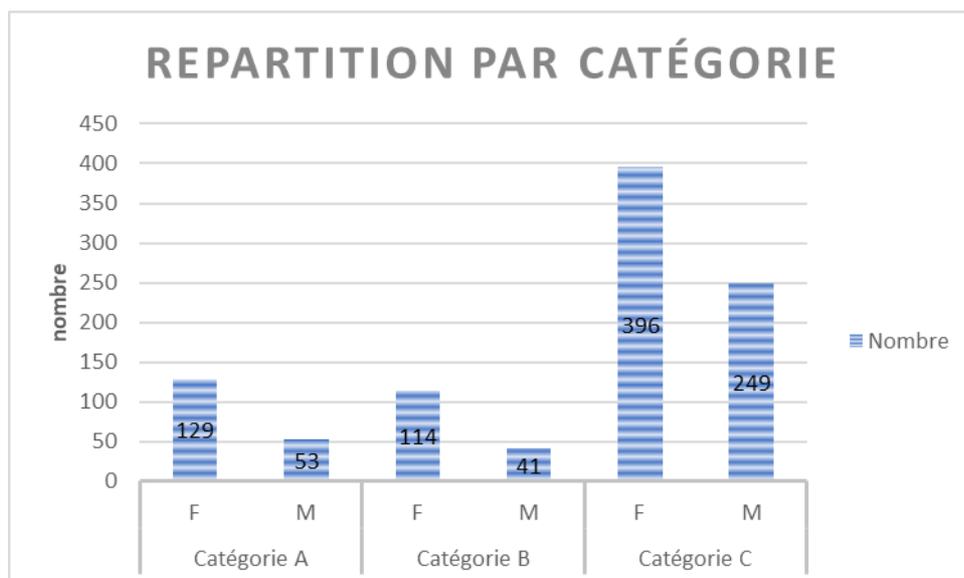
Les agents non permanents sont les agents remplaçants, saisonniers, temporaires, CDD d'insertion et apprentis.

	Hommes		Femmes		Total	
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	281	37,7 %	464	62,3 %	745	100 %
Contractuels permanents	69	27.9 %	178	72.1 %	247	100 %
Sous total agents permanents	350	35.3 %	642	64,7 %	992	100 %
Contractuels non permanents	93	44.7%	115	55.3 %	208	100 %
Tous confondus statuts	443	36.9 %	757	63.1 %	1200	100 %

Ces particularités s'expliquent principalement par l'activité exercée : le secteur médico-social est le principal concerné par le recrutement d'agents contractuels (contrats de 3 ans systématiquement proposés pour les soignants qualifiés), du fait de la double exigence du statut territorial : celle du diplôme et du concours pour les aides-soignants et les infirmiers.

Répartition des agents permanents par catégorie

Les femmes représentent 71 % de la catégorie A, 74 % de la catégorie B et 61 % de la catégorie C. Elles sont donc surreprésentées dans les catégories A et B par rapport à l'effectif global (65 %).



Les indicateurs ci-dessous permettent d'identifier d'éventuels écarts de représentation des genres au sein des emplois de catégorie A, où les niveaux de responsabilité et de rémunération sont les plus élevés :

- 20 % des femmes occupent des emplois de catégorie A contre 15 % des hommes.
- Par rapport à l'ensemble des agents toutes catégories confondues, les hommes sont en effet sous représentés en catégorie A. Ils représentent 29 % de la catégorie (chiffre en hausse par rapport à 2021, 27 %).
- Les emplois fonctionnels sont en revanche majoritairement occupés par des hommes (4 postes sur 5, soit 80 %).
- Parmi les 23 emplois de directeurs, 7 sont occupés par des hommes, soit 30 %, ce qui est inférieur à leur représentation globale au sein de l'effectif.

Concernant la pérennité ou la précarité des emplois occupés, on peut relever la répartition des emplois permanents en catégorie C pour chaque genre : 62 % des femmes et 73 % des hommes occupent un emploi permanent. Les contrats de remplacement de la filière médico-sociale sont en effet les plus nombreux.

Age et déroulement de carrière

Les deux populations présentent une différence d'âge d'un an : l'âge moyen est de 43 ans pour les femmes et 42 ans pour les hommes.

Concernant le déroulement de carrière des fonctionnaires titulaires, la proportion de femmes bénéficiaires d'avancements ou de promotions en 2022 correspond à leur représentation dans l'effectif (alors qu'elles étaient fortement surreprésentées en 2021) : 62 %.

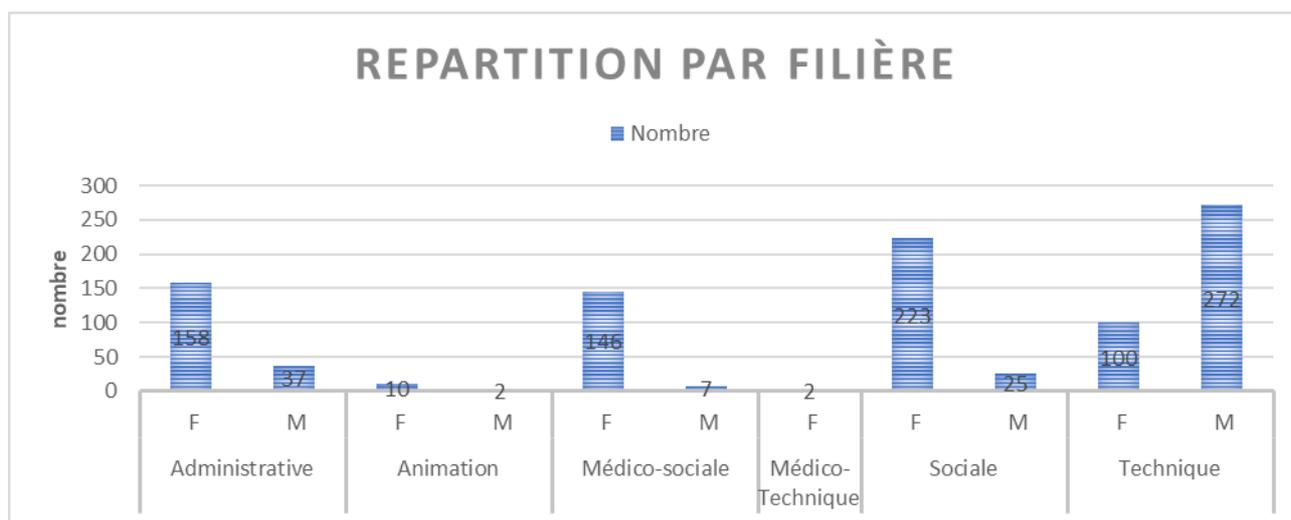
Toutefois, il convient de relever que les promotions internes 2022 favorisent nettement les hommes, ce qui n'était pas le cas en 2021.

	Evolution professionnelle	Hommes	Femmes	Total
2021	Promotion Interne	1	3	4
	Avancement de grade	14	41	56
2022	Promotion Interne	6	1	7
	Avancement de grade	15	33	52

Pour analyser ces variations, il faut notamment tenir compte des postes ouverts dans chaque filière chaque année (quotas réglementaires et condition de 3 recrutements de fonctionnaires pour une promotion) et de la représentation hommes/femmes très marquée au sein de chaque filière.

Répartition des hommes et des femmes par filière

De façon constante, le classement par filières d'emplois est celui qui fait apparaître le plus de clivages en fonction du sexe de l'agent.



En effet, la majorité des femmes est répartie dans l'effectif de la manière suivante :

- 58 % sont dans la filière sociale ou médico-sociale,
- 25 % dans la filière administrative.

78 % des hommes sont dans la filière technique.

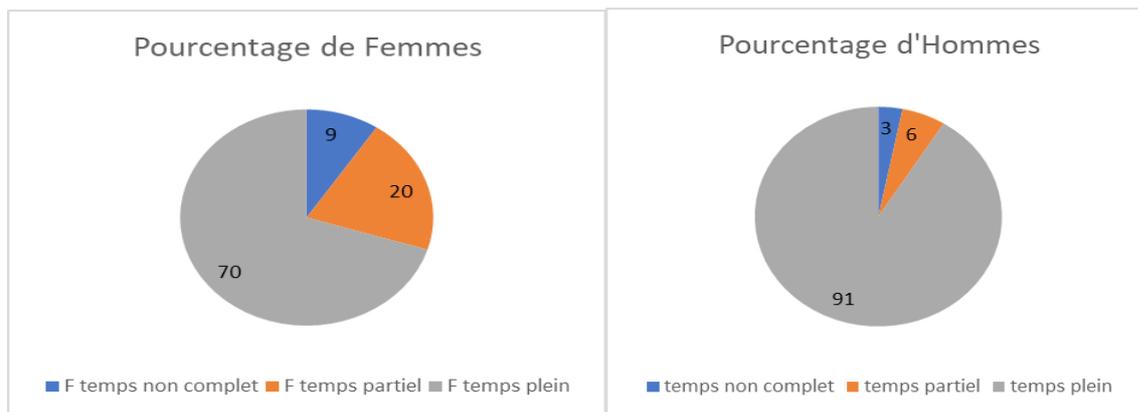
En effet, si la filière technique est masculine à 78 %, les filières sociale et médico-sociale confondues sont quant à elles féminines à plus de 92 %, et la filière administrative à hauteur de 81 %.

Temps de travail

Une différence marquée peut être relevée dans l'organisation et la répartition du temps de travail. Rappelons que le temps partiel est issu d'une demande formulée par l'agent alors que l'emploi à temps non complet est ainsi créé par l'employeur au regard des besoins de service. Les temps partiels et incomplets sont tous très majoritairement féminins.

Plus de 78 % des agents permanents travaillent à temps complet, 15 % à temps partiel et 7 % à temps non complet.

Les femmes occupent 84 % des emplois à temps non complet et 86 % des emplois à temps partiel.



6 % des hommes et 20 % des femmes travaillent à temps partiel.

Rémunérations

En septembre 2022, la rémunération brute mensuelle moyenne des agents permanents, toutes catégories confondues, s'élève à 2.884 € (montants rétablis en équivalent temps plein, éléments variables inclus tels que heures supplémentaires et indemnités de sujétions, hors primes annuelles). Les rémunérations brutes mensuelles moyennes sont respectivement de 2.940 € pour les hommes et de 2.853 € pour les femmes. L'écart constaté est de **88 € bruts par mois, soit de 3,2 % en faveur des hommes.**

Cet écart était de 87 € en faveur des hommes en 2021.

Pour rappel, ces moyennes ne tiennent pas compte du déroulement de carrière (âge, ancienneté), ni de la ventilation des agents par filières, or les différences de rémunérations et de possibilités d'avancement entre les filières peuvent être significatives.

Le régime indemnitaire du Grand Annecy prévoit des montants fixes.

Le rattachement du poste occupé à un cadre d'emploi (ex: ingénieur, agent social...) produit cependant une différenciation des rémunérations principales (grilles indiciaires nationales, dispositif SEGUR) et des niveaux de primes (régime indemnitaire du Grand Annecy), compte tenu de la répartition très marquée des hommes et des femmes par filière présentée ci-dessus.

Plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle :

Un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes pour le Grand Annecy, a été élaboré en concertation et mis en œuvre à compter de juin 2021, pour une durée de 3 ans.

Pour rappel, ce plan pluriannuel vise à réduire des écarts dans 4 grandes thématiques :

- évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- garantir l'égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Le Comité égalité, composé d'élus, de représentants du personnel, de membres de la Direction Générale et de la DRH, s'est constitué au cours de l'année 2022 pour piloter le plan d'action. Il se réunit 2 fois par an, en 2022, le 12 mai et le 22 novembre.

Il a décidé notamment pour 2022 et 2023 :

- du renforcement de la communication auprès des agents, par des articles réguliers dans la lettre interne ;
- d'intégrer des statistiques complémentaires au rapport annuel par rapport à celui de 2021 :
 - o le pourcentage de femmes sortant des formations d'où viennent les agents du Grand Anancy :
 - diplômés d'état d'aide-soignant : 87 % de femmes
 - diplômés d'état d'infirmier : 90 % de femmes
 - o Le ratio hommes/ femmes parmi les apprentis (année 2022/2023) :
 - 14 femmes sur 17 apprentis (82 %)
 - o La répartition en télétravail : 78 % de télétravailleuses
 - o Le placement en congé parental : 100 % sont des femmes
- de la réalisation d'une enquête interne annuelle afin de cibler plus précisément les actions à mener en réponse aux attentes exprimées par les agents.
 Cette enquête 2022 ayant reçu un nombre de réponse très bas de 60 sur 1500 envois, elle ne permet pas une analyse fiable par manque de représentativité.

I. Les effectifs

I.1. Etat des effectifs 2023

L'effectif total rémunéré à la date du 30/09/2023 est de 1.214 agents.

Il est composé de la manière suivante :

	Nombre total d'agents			Equivalents temps plein		
	CIAS	Autres services	Total	CIAS	Autres services	Total
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	374	369	743	366,49	368,50	734,99
Contractuels permanents	169	87	256	160,23	86,20	246,43
Sous-total emplois permanents	543	456	999	526,72	454,70	981,42
Contractuels non permanents (dont remplaçants)	118	55	173	94,57	55	149,57
Emplois aidés (apprentis, chantiers d'insertion)	2	40	42	2	34,86	36,86
Sous-total emplois non permanents	120	95	215	96,57	89,86	186,43
Total général	663	551	1214	623,29	544,56	1167,85

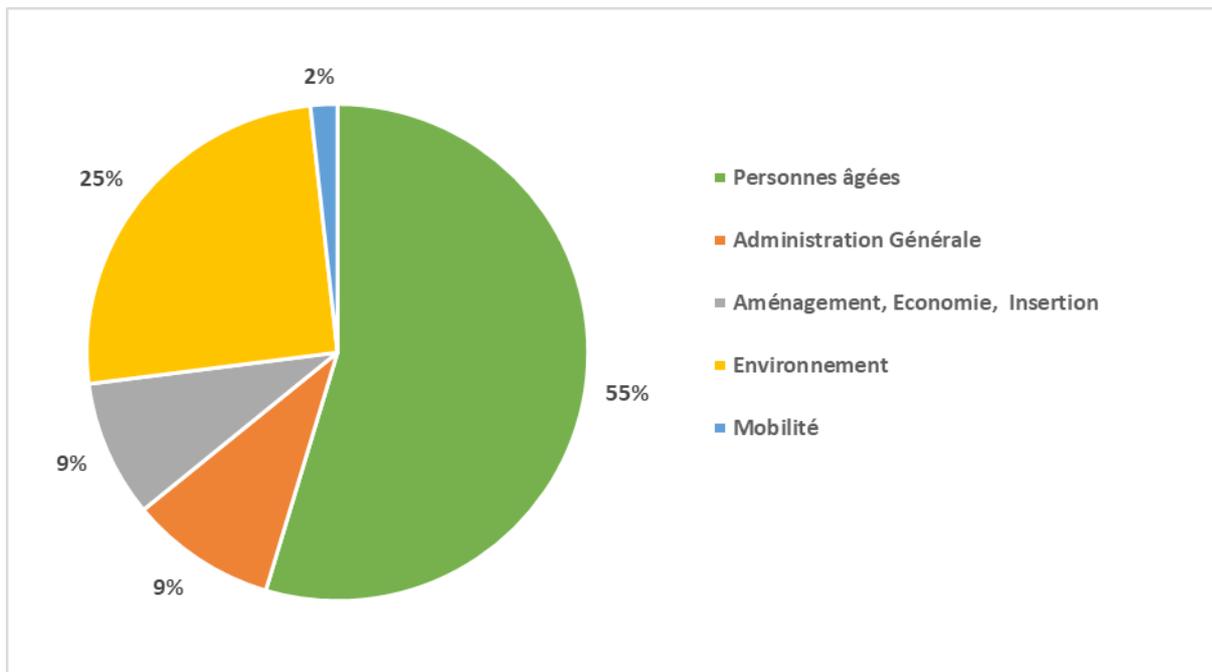
* L'effectif permanent est composé des fonctionnaires titulaires et stagiaires (parfois détachés au sein du Grand Anancy), des contractuels sur poste vacant dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, ou en CDI (de droit public ou privé), et des contrats de 3 ans ouverts par délibération.

Les remplaçants sont ici comptabilisés dans l'effectif non permanent (contrairement au rapport social unique) pour davantage de lisibilité, notamment au regard du tableau des emplois qui définit le nombre d'emplois et non pas le nombre d'agents.

En septembre 2023, les effectifs ont progressé de + 0,41 % par rapport à septembre 2022 (soit en septembre 2023 : 1214 agents / 1.167,85 ETP et en septembre 2022 : 1.209 agents / 1.155,92 ETP en 2022). Pour mémoire, entre 2022 et 2021, les effectifs avaient augmenté de + 4,22 % (1.160 agents/ 1.113,48 ETP en 2021). Cette évolution correspond à celle du plan d'investissement RH qui a sensiblement ralenti mais s'est toutefois poursuivi.

Les effectifs rémunérés permanents (999 agents) sont répartis de la manière suivante entre les grandes DGA :

Répartition des effectifs permanents rémunérés par domaine d'activité



L'intitulé générique « administration générale » regroupe les effectifs de la Direction Générale, la DGA administration générale, les directions de la communication, des ressources humaines et des coopérations territoriales.

L'effectif du CIAS / DGA personnes âgées représente plus de la moitié du total (55 %), sa part augmente par rapport à 2022 (54 %), du fait de l'accroissement des effectifs non-permanents.

Le niveau d'occupation des emplois permanents demeure une très forte préoccupation pour l'ensemble des services, et plus spécifiquement pour le secteur médico-social.

Globalement, le nombre d'emplois pourvus progresse. En effet, parmi les emplois permanents, totaux inscrits au tableau des emplois, on dénombre 85,11 équivalents temps plein inoccupés en septembre 2023 (contre 92,11 en octobre 2022) tous secteurs confondus. Ce chiffre tient compte des postes créés en 2023. Les secteurs où le plus grand nombre de postes a été pourvu sont l'environnement (+ 10 emplois) et l'administration générale (+ 5 emplois).

La tendance est inversée au niveau du CIAS (dont métiers techniques et administratifs du CIAS), à l'automne 2022, on comptait 53,11 ETP inoccupés ; en septembre 2023 on en compte 57,11.

Afin de lutter contre le manque d'effectifs et les difficultés de recrutement dans les secteurs en tension, un plan d'action « attractivité et fidélisation » a été engagé depuis fin 2019. Depuis 2021, le projet marque employeur se déploie dans ses 3 axes (fidélisation, attractivité, simplification du processus de recrutement) et permet d'activer tous les leviers utiles permettant de préserver et développer les ressources et compétences dont l'agglomération a besoin.

L'ensemble des mesures indemnitaires, prises en 2023 ou programmées à partir de 2024, qu'il s'agisse de mesures exceptionnelles ou pérennes, contribuent également à cet objectif.

I.2. Evolution prévisionnelle des effectifs pour 2024

Avec la mise en œuvre du projet de mandat, du plan climat (PACTE), outil opérationnel de coordination de la transition énergétique dans les territoires, le déploiement des politiques mobilité et aménagement, un « plan prévisionnel d'investissement en matière de ressources humaines » a été élaboré pour 3 ans.

Ce plan intègre également des ressources nouvelles des services publics en termes de transition numérique, la reprise en régie de certaines activités (collecte), le dimensionnement des services fonctionnels en cohérence avec les besoins des services qui portent ces politiques publiques.

30 emplois avaient été créés en 2021 et 32 au printemps 2022.

13 nouveaux emplois (dont 8 au CIAS) ont été créés en 2023 (11,34 ETP dont 6,04 ETP au CIAS), à la date du 30/09.

La reconduction d'un nouveau plan apparaît nécessaire pour mener à bien les projets engagés et ceux qui devront l'être pour atteindre les objectifs politiques fixés, et répondre aux besoins en ressources humaines des services.

La visibilité des départs en retraite reste limitée, du fait :

- d'une anticipation réduite de la demande des agents, et d'une instruction plus longue des caisses de retraite (instruction des retraites multi pensionnées, validation des carrières longues...)
- de la non concordance entre la date de départ effectif de l'agent et la date d'éligibilité au taux plein (départs reportés, décisions tardives de départ, changements de projet...),

II. Structure et évolution de la masse salariale

La masse salariale est constituée des rémunérations des personnels et des charges patronales, dépenses inscrites au chapitre 012 mais qui n'en constituent pas l'intégralité. D'autres dépenses sont inscrites à ce même chapitre, telles que l'assurance statutaire, la médecine de prévention et le suivi des frais médicaux, qui évoluent au regard des conditions contractuelles et du nombre d'agents.

II.1. Masse salariale

Les facteurs principaux d'évolution de la masse salariale en 2024 seront les suivants :

- Glissement vieillesse technicité :
 - Avancements d'échelons, de grade, et promotion interne (0,90 %) ;
 - GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) ;
 - Evolution de certaines charges patronales (FNC, remboursement des abonnements transports, taux prévention).

Ces 3 facteurs représentent 1,10 % de l'évolution de la masse salariale.

- Réformes statutaires (mesures nouvelles en 2024 ou impact en année pleine) :
 - Impact en année pleine de la revalorisation de 1,5 % du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

- Impact en année pleine de la revalorisation spécifique des premiers niveaux de grilles indiciaires, soit jusqu'à 9 points d'indices majorés supplémentaires à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- Attribution de 5 points d'indice supplémentaire (toutes grilles) au 1^{er} janvier 2024 ;
- Augmentation de l'indemnité forfaitaire du compte épargne temps ;
- Mise en place de l'indemnité de résidence à compter du 1^{er} décembre 2023.

L'ensemble de ces facteurs représente 4,83 % de l'évolution de la masse salariale.

- Politique RH :

- Poursuite de l'apprentissage dans le cadre du nombre d'emplois défini en 2022 (35 apprentis) ;
- Impact en année pleine des créations d'emplois 2023 en 2024 ;
- Augmentation des indemnités diverses en 2023 impactant 2024 (insalubrité...) ;
- Refonte du régime indemnitaire en 2024 : 3.288.000 € ;
- Nouvelles créations d'emplois en 2024 avec une arrivée prévisionnelle échelonnée de 24 emplois en 2024 : nouveau plan d'investissement RH en cours de préparation (inscription de 600 000 € au BP).

L'ensemble de ces facteurs représente 8,33 % de l'évolution de la masse salariale.

La prime de vie chère, qui était prévue au BP 2023, est pérenne et donc sans impact sur l'évolution budgétaire. La revalorisation exceptionnelle de la prime de novembre 2023 inscrite au BS 2023, n'est pas reconduite en 2024 (réduction d'autant du BP 2024 par rapport au budget total 2023).

- Politiques publiques et niveau de service :

- Biodéchets : emplois non-permanents ;
- Autres emplois non-permanents : besoins en remplacement et renfort ;

L'ensemble de ces facteurs représente 0,48 % de l'évolution prévisionnelle de la masse salariale.

En conséquence de l'ensemble de ces éléments, la masse salariale devrait s'élever, tous budgets confondus, à **65.741.047 €**, créations d'emplois 2024 et indemnité de résidence comprise (hors assurance), soit une évolution prévisionnelle de **14,74 %** de 2023 à 2024* répartie de la manière suivante :

Eléments	Evolution 2023-2024	Montant estimé BP 2024	Evolution de la masse salariale 2023-2024	Sous-total
GVT/Evolution de charges	GVT	518 000 €	0,90%	
	GIPA	32 500 €	0,06%	
	Evolution des charges patronales (FNC, transport, prévention...)	78 000 €	0,14%	
	Sous-total		1,10%	

Réformes statutaires	Impact 2024 de la hausse de la valeur du point au 01/07/2023	556 500 €	0,97%	
	Revalorisation des grilles	750 000 €	1,31%	
	5 points d'indice supplémentaires 01/2024	528 000 €	0,92%	
	CET	4 300 €	0,01%	
	Indemnité de résidence	928 000 €	1,62%	
	Sous-total		4,83%	2 766 800 €
Politique RH	Apprentissage	53 800 €	0,09%	
	Impact des créations 2023 en 2024	599 600 €	1,05%	
	Augmentation indemnités diverses de 2023 impactant 2024 (insalubrité...)	232 200 €	0,40%	
	Réévaluation régime indemnitaire 2024	3 288 000 €	5,74%	
	Créations 2024	600 000 €	1,05%	
	Sous-total		8,33%	4 773 600 €
Politiques publiques et niveau de service	Biodéchets - emplois non-permanents	88 000 €	0,15%	
	Autres emplois non-permanents (hors apprentis)	188 800 €	0,33%	
	Sous-total		0,48%	276 800 €
	Total	8 445 700 €	14,74%	8 445 700 €

**hors prime exceptionnelle de novembre 2023*

III. Rémunérations, avantages en nature et temps de travail

Pour tenir compte de l'inflation, du coût de la vie sur le bassin annécien et des revendications des représentants du personnel, tout cela dans un contexte de très forte tension sur le marché de l'emploi et de pénurie de candidatures dans de nombreux métiers, l'agglomération du Grand Anancy a en 2023 créée une « prime vie chère ». Pour 2024, une réévaluation du régime indemnitaire au 1^{er} janvier 2024 est inscrite au BP.

Un dispositif expérimental est engagé pour 2024 avec l'acquisition par le Grand Anancy de 7 « logements tremplins », permettant d'accueillir pendant 6 à 10 mois jusqu'à 16 nouveaux agents qui s'installent sur le territoire, et sont en recherche d'un logement pérenne.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Grand Anancy a souscrit, par l'intermédiaire du CDG 74, un contrat groupe prévoyance auprès du groupement conjoint VYV/MNT/MGEN pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Le montant de la participation du Grand Anancy a été fixé forfaitairement et plafonné à 27 € par mois. Le nombre d'adhérents est en légère hausse : 466 agents fin septembre 2023 (458 en septembre 2022), soit + 1,75 %.

A compter du 1^{er} janvier 2022, le montant plafond de la participation de l'employeur à la complémentaire santé a été porté à 30,50 € par mois, ce qui a eu pour effet d'augmenter de près de 50 % le nombre de bénéficiaires qui s'élève à 357 agents fin septembre 2023 (327 à fin septembre 2022), soit + 9,17 %.

Pour la prévoyance comme pour la complémentaire santé, la participation de l'employeur est donc très largement supérieure aux seuils minimums prévus par la réforme nationale à échéance 2026.

Le temps de travail au sein du Grand Annecy est de 1607 heures par an.

c) Autres charges de gestion courante :

Une attention particulière devra être portée à ce poste pour modérer au maximum son augmentation.

Or, des participations du Grand Annecy sont attendues en hausse.

Les inscriptions budgétaires des subventions doivent respecter les conventions pour les associations concernées.

Pour les autres associations, une analyse devra être faite au cas par cas.

d) Charges financières :

Les charges financières du budget principal progresseront en 2024 avec la souscription d'un nouvel emprunt en 2023 de 5 M€ (en sus de 2 M€ reportés de 2022).

Les charges financières des budgets annexes progresseront en 2024 en raison de la contraction d'emprunts nouveaux en 2023 (+ 5 M€ pour le budget eau). A noter, un encours de 5 M€ reporté de 2022.

L'ensemble des budgets, à l'exception du budget Semnoz qui possède exclusivement des emprunts à taux fixe, seront impactés par la hausse des taux d'intérêts.

L'évolution des taux en 2023 a été caractérisée par une forte volatilité dans un contexte inflationniste, davantage vis-à-vis de l'année 2022.

Nous avons assisté à une augmentation du taux du livret A : + 1 % en février 2023 portant le taux du livret A à 3 %.

Les taux de références des indices à taux variables auxquels s'applique la marge des banques étaient redevenus positifs en 2022. Ils ont par la suite continué d'accroître en 2023 ce qui a engendré une augmentation des taux d'intérêts appliqués sur le stock de nos emprunts à taux variable.

Les budgets annexes de l'eau et des transports ont été les plus impactés par l'évolution des taux variables. Ces variations ont entraîné une fluctuation importante des taux moyens de la dette de chaque budget passant de 1,45 % en 2022 à 3,01 % en 2023 pour le budget de l'eau et de 1,56 % en 2022 à 3,33 % en 2023 pour le budget transports.

Le taux d'usure qui correspond au plafond au-delà duquel une banque ne peut proposer de prêt, qui était publié trimestriellement, a également fortement augmenté en 2023, passant de 4,31 % au 1^{er} trimestre 2023 pour une durée de 20 ans et plus à 6,49 % au 1^{er} octobre 2023.

Par ailleurs, la Banque de France a changé à compter du 1^{er} février 2023 la publication du taux d'usure en devenant mensuelle tandis qu'elle était jusqu'à ce jour trimestrielle, ce qui avait engendré des difficultés à emprunter pour l'année 2022. En effet, les taux d'emprunts augmentaient plus vite que le taux d'usure.

Le capital restant dû de la dette du Grand Annecy au 30 septembre 2023 est de 205.290.256,46 €.

En 2022, le Grand Annecy a dégagé un taux d'épargne brute de 30,5 % pour le budget principal, lui permettant de maintenir une capacité de désendettement à 3,3 ans.

2) INVESTISSEMENT

Pour la section d'investissement, le BP 2024 devra :

- traduire par des inscriptions, les réalisations inscrites dans le PPI validé le 28 septembre 2023 (en annexe) ;
- assurer la mise en œuvre des objectifs d'un Pacte pour le Climat et d'Imagine le Grand Annecy ;
- poursuivre la mise en œuvre de la politique mobilité et notamment du TCSP ;
- continuer à assurer un soutien à l'économie locale ;
- poursuivre et confirmer les actions en matière de politique du logement.

Enfin, ne devront être inscrites que les dépenses dont la réalisation sera effective dans l'année 2024.

A) Recettes

a. Autofinancement

A cette date, la situation financière de chaque budget reste saine au regard des consommations de crédits avec un maintien en proportion des capacités d'autofinancement identique à N-1.

Les projections de résultat estimées au 30 septembre 2023 devront être affinées et consolidées au regard du dernier trimestre 2023.

b. Dette

b.1. Emprunts réalisés en 2022 et 2023

En 2022, le Grand Annecy a réalisé trois consultations bancaires. Les contrats signés comportent les conditions suivantes :

Budget	Prêteur	Montant	Durée	Type de taux	Taux
PRINCIPAL	Caisse d'Épargne	12.000.000 €	25 ans	Variable	Taux livret A + 0.18 %
TRANSPORT	Société Générale	5.000.000 €	25 ans	Variable	Euribor 3M + 0.27 %. Flooré à 2 %
EAU	ARKEA	10.000.000 €	25 ans	Fixe	2.59 %

Les emprunts concernant le budget principal et budget eau comportaient des phases de mobilisation. En 2023, le Grand Annecy a effectué trois tirages : 2.000.000 € sur le budget principal et 2.000.000 € et 3.000.000 € sur le budget eau.

La majorité de ces nouveaux emprunts concernaient le financement des investissements de l'année 2022 ainsi que le financement du renouvellement des réseaux à hauteur de 5.369.388 € pour le budget eau et les travaux de rénovation de politique cyclable à hauteur de 2.736.578 € et de contournement nord de la RD 3508 à hauteur de 4.618.355 € pour le budget principal.

Deux consultations bancaires ont été réalisées en mars 2023, les contrats signés comportent les conditions suivantes :

Budget	Prêteur	Montant	Durée	Type de taux	Taux
PRINCIPAL	Société Générale	5.000.000 €	25 ans	Fixe	3.80 %
EAU	ARKÉA	5.000.000 €	25 ans	Fixe	3.80 %

Ils concernaient le financement des investissements de l'année 2023, pour le budget principal, les travaux de politique cyclable pour un montant de 10.070.000 €, dont mandatés à ce jour 3.727.648 €. Concernant le budget eau, notamment les travaux du schéma directeur pour un montant de 3.000.000 €, dont mandatés à ce jour 811.622 €, et l'ultra filtration Espagnoux pour un montant de 2.300.000 €, dont mandatés à ce jour 20.000 €.

b.2. Etat de la dette au 30 septembre 2023

Globalement, la dette du Grand Annecy compte 196 emprunts pour un capital restant dû de **205.290.256,46 €** à la date du 30 septembre 2023 et réparti de la manière suivante :

Budget	CRD au 30/09/2023	Taux moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Nombre de lignes
BUDGET PRINCIPAL	77 871 416,30 €	2,78 %	13 ans	52
BUDGET EAU	63 564 933,06 €	3,01 %	17 ans	70
BUDGET EHPAD	27 205 819,02 €	2,58 %	16 ans	28
BUDGET TRANSPORTS	23 880 153,84 €	3,33 %	15 ans	19
BUDGET SEMNOZ	5 837 016,02 €	2,11 %	17 ans	9
BUDGET VALORISATION DES DECHETS	3 645 210,45 €	2,61 %	12 ans	8
BUDGET PEPINIERES	3 285 707,77 €	3,21 %	9 ans	10

Le taux moyen s'élève à **2,87 %** en augmentation par rapport à 2022 (1,79 %).

Soit une augmentation de **60,33 %** du taux moyen.

Sa durée de vie résiduelle moyenne est de 15 ans.

Les évolutions des taux à la hausse en 2023 sont caractérisées par une forte volatilité dans un contexte inflationniste.

Nous avons également assisté à une augmentation du taux du livret A : + 1 % en février 2023 portant le taux du livret A à 3 %. Cette évolution impacte également les charges financières du Grand Annecy.

Gestion de la ligne de trésorerie

La consultation bancaire réalisée en début d'année 2023 a permis la souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie pour une durée d'un an. Cette ligne permet de pallier aux décalages temporaires entre les dépenses et les recettes de la collectivité. Plusieurs tirages sont possibles au cours de l'année, la ligne doit être intégralement remboursée avant le 31/12/N. Cela permet, une grande flexibilité et réactivité au regard des délais courts pour l'obtention des fonds en cas de décalage de trésorerie et le temps nécessaire pour la souscription d'un emprunt bancaire au besoin.

Les conditions du contrat de ligne de trésorerie en 2023 sont les suivantes :

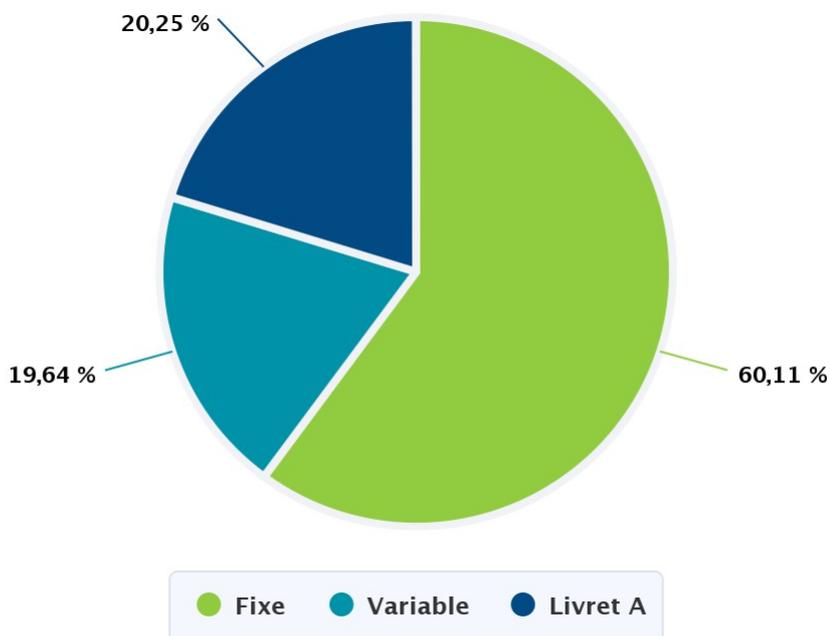
Budget	Prêteur	Montant	Durée	Type de taux	Taux
Principal	Société Générale	10.000.000 €	1 an	Variable	EUR1M + 0.45 %

A ce jour, la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée pour l'année 2023.

Pour rappel, les conditions de la ligne de trésorerie étaient fixées au taux fixe de 0,25 % en 2022 et 2021. Le coût total en 2022 : 5 K€ concernant les frais de dossier, la ligne n'a pas été utilisée, et pour l'année 2021 : 9 499.79 €, dont 2 K€ de frais de dossier.

b.3. Décomposition du stock d'emprunts au 30 septembre 2023

b.3.1. Dette par type de taux



La proportion de prêts à taux fixe a évolué de 61,9 % à 60,11 % entre 2022 et 2023.

Dans un contexte où l'inflation progresse rapidement, il arrive que le taux effectif global (TEG), d'un crédit proposé par une banque dépasse le taux d'usure fixé en fin de trimestre pour le trimestre suivant. Ce taux d'usure correspond au plafond au-delà duquel une banque ne peut proposer de prêt.

Après une année 2022, où nous avons rencontré des difficultés à emprunter à taux fixe comme la majorité des collectivités, notamment à cause du taux d'usure, nous avons observé lors de nos consultations au mois de mars 2023, que la tendance s'était à nouveau inversée, les banques ont à nouveau proposé des emprunts à taux fixe.

Nous avons privilégié des propositions à taux fixe pour le nouvel emprunt en 2023 compte tenu du marché actuel.

Les taux de référence sont d'une part devenus positifs en 2022, taux auxquels s'appliquent la marge des banques et d'autre part, certains indices ont quasiment doublé, ce qui a engendré une forte augmentation des taux d'intérêt appliqués sur le stock de nos emprunts à taux variable, principalement pour le budget eau et le budget transports.

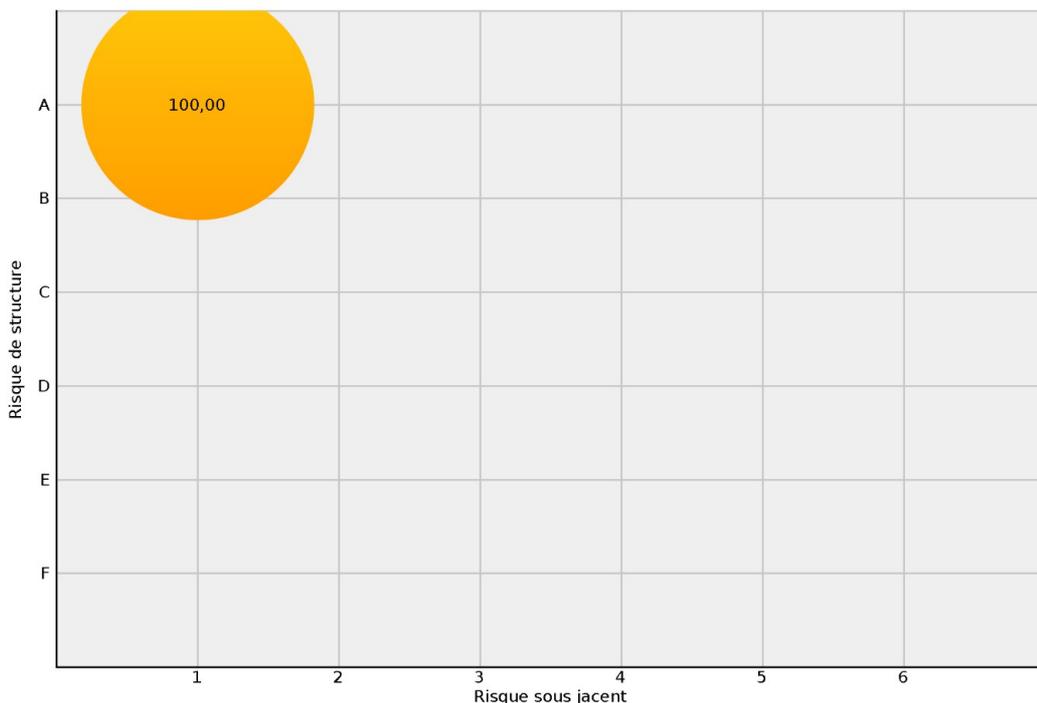
Néanmoins, après l'annonce du Ministre de l'Economie en juillet 2023, le taux du livret A sera bloqué au taux de 3 % pendant 18 mois, soit jusqu'à janvier 2025.

En conséquence, il n'y aura pas d'augmentation sur le stock des emprunts à taux variable indexés sur le taux de livret A pour l'année 2024. Le stock de ces emprunts représente plus de la moitié des emprunts à taux variable : 20,25 %.

b.3.2. Dette par degré de risque

Le graphique ci-dessous représente les produits souscrits par le Grand Annecy en fonction du degré de risques évalués conformément à la charte Gissler.

Cette charte constitue une référence pour l'analyse des risques, elle permet de favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités en fonction du degré de risque. Au 30 septembre 2023, 100 % de la dette est classé en A1, le profil risque du Grand Annecy est maîtrisé. Sa représentation selon la Charte de Bonne Conduite est la suivante :



b.4. Extinction de la dette et capacité de désendettement

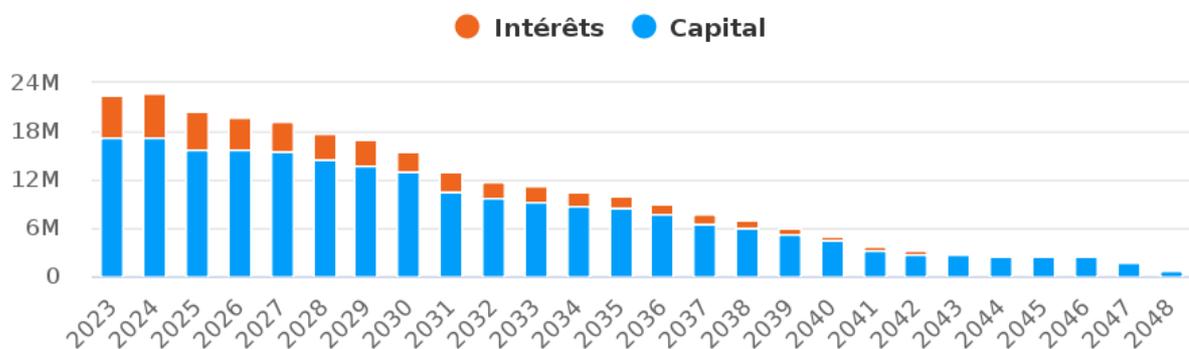
Sous réserve de nouveaux emprunts, la dette actuelle du Grand Annecy devrait suivre la tendance suivante :

	2023	2024	2025	2026	2027
Encours moyen	204 203 074 €	192 064 421 €	175 634 630 €	159 905 529 €	144 313 648 €
Capital payé sur la période	17 285 340 €	17 254 369 €	15 718 950 €	15 680 856 €	15 516 800 €
Intérêts payés sur la période	5 270 493 €	* 5 565 470 €	* 4 833 476 €	* 4 175 429 €	* 3 746 981 €
Taux moyen sur la période	2,70 %	2,82 %	2,65 %	2,53 %	2,52 %

Le graphique suivant présente l'évolution des capitaux restants dus sur l'ensemble des emprunts du Grand Annecy au 30 septembre 2023.

Ce graphique ne tient pas compte des endettements futurs.

Le remboursement de capital connaîtra une baisse significative à compter de 2025, permettant de dégager des marges de manœuvre afin de réaliser de nouvelles souscriptions d'emprunt pour financer les investissements de la collectivité.



La capacité de désendettement du Grand Annecy s'élève à fin 2022 à 0,56 an pour le budget principal y compris le budget EHPAD, à 7,26 ans pour le budget eau, à 2,31 ans pour le budget transports, à 1,53 an pour le budget valorisation des déchets, à 4,38 ans pour le budget pépinières et à 20,03 ans pour le budget Semnoz.

b.5. Evolution de la dette en fonction des nouveaux besoins

Dans le contexte mondial actuel, nous assistons au développement des financements verts.

Le Grand Annecy est sensible à ce type d'offre, notamment dans l'étude des futurs emprunts pour 2023.

Actuellement, huit prêts verts sont en cours pour un capital restant dû de 17.125.616.53 €.

Par ailleurs, le Grand Annecy étudie toute opportunité de renégociation de sa dette.

B) Dépenses

Pour rappel, le taux de réalisation des dépenses d'investissement au budget principal du Grand Annecy a été de 58 % en 2022.

Les principaux projets d'investissement du Grand Annecy sont gérés sous la forme d'AP/CP et devront être conformes au PPI.

Les autorisations de programme feront l'objet d'une révision complète lors du prochain Conseil communautaire.

Administration Générale

Les budgets 2024 de l'Administration Générale seront caractérisés par la continuité des sommes inscrites à l'exception :

- pour l'informatique et les bâtiments, de la centralisation d'un certain nombre de lignes budgétaires auparavant réparties dans différentes fonctions, pour une meilleure lisibilité et gestion ;
- pour l'informatique, par un projet qui a pour objectif, au-delà d'une mise en conformité du parc de licences, d'une meilleure sécurisation, d'une plus grande transversalité via des outils interopérables et d'une convergence vers les outils de la Ville d'Annecy en vue d'une mutualisation.

Les marchés assurances ayant été renouvelés en 2023, nous sommes dans l'application des contrats.

La poursuite du plan de sobriété permettra de maintenir et approfondir si possible les économies réalisées en matière de consommation énergétique.

Environnement

Budget Eau

A 7,5 centimes, le montant des investissements devrait être ramené à 14 millions d'euros, tandis que 20 millions doivent être réalisés pour tenir notre feuille de route.

Sur cette enveloppe, 1,5 million sont consacrés au renouvellement courant du matériel et des équipements, 6 millions au renouvellement de l'usine des Espagnoux (sur un total de 8 millions de travaux), 6 millions au renouvellement des réseaux, 4 millions à la mise en œuvre du schéma directeur, 1 million aux mises aux normes et à la sécurisation des installations et 1 million à la rénovation architecturale de l'usine de la Tour.

Nous attendons au moins 2 millions de subventions du Conseil Départemental 74.

Budget Valorisation des déchets

Les travaux du pôle d'économie circulaire d'Epagny - Metz-Tessy devraient démarrer fin 2024.

L'essentiel de l'investissement sera donc inscrit au budget 2025.

Les études pour la modernisation des déchèteries des Ollières et d'Alby-sur-Chéran seront engagées en 2024.

Les principaux investissements 2024 porteront donc sur la poursuite de la mutation du parc de bennes au GNV (2 nouveaux camions) pour 1,6 million d'euros, l'extension et la modernisation du parc de points d'apport volontaire pour près de 3 millions, les composteurs individuels, collectifs et bornes d'apport volontaire de déchets alimentaires pour 0,7 million afin d'appliquer l'obligation de tri à la source des biodéchets.

Près d'1 million d'euros est enfin consacré au renouvellement et à la modernisation des conteneurs de collecte en porte à porte.

Politique environnementale

Les politiques d'animation du PACTE pour le climat, incluant notamment l'accompagnement aux changements de comportement, l'accompagnement des communes, l'élaboration d'une stratégie de logistique urbaine durable, la définition d'une politique de la forêt et de l'arbre concertée avec tous les acteurs, la vulgarisation de la nouvelle politique de désimperméabilisation et de gestion des eaux pluviales par infiltration se poursuivront. Elles ne nécessitent pas de gros investissements à ce stade.

2024 devrait marquer la montée en puissance du fond chaleur renouvelable, dont le montant des crédits de paiement dépendra de l'engagement effectif des opérations subventionnées par leurs maîtres d'ouvrage, la fin du fond air bois, pour lequel une enveloppe de 600.000 € pourrait être réservée afin de financer environ 400 dispositifs supplémentaires.

Nous tenterons d'amplifier les aides aux entreprises, copropriétés et particuliers dont notamment la solarisation des toitures et l'éradication du chauffage au fioul, dont le rythme, comme celui du fond air bois, a pu être freiné par l'inflation et la hausse des taux, qui ont freiné les investissements privés. Nous pourrions consacrer jusqu'à 800.000 € à ces différents fonds.

L'aide à la replantation d'arbres auprès des propriétaires publics et privés et des communes est maintenu à hauteur de 100.000 €.

600.000 € pourraient être consacrés à la restauration d'espaces naturels, cours d'eaux et zones humides, dans le cadre du contrat de bassin Fier et Lac, et des différents plans de gestion (Semnoz, Veyrier, Chéran et Vallon du Fier) qui devraient aboutir en 2024.

Enfin, les investissements de renouvellement du réseau d'eaux pluviales seront maintenus à 1 million d'euros. 250.000 € permettront de poursuivre les travaux sur les zones de dissipation naturelle d'Evires.

Aménagement, logement, urbanisme, agriculture

Plan local d'urbanisme intercommunal habitat mobilités bioclimatique : dans le mandat, doter le territoire du Grand Annecy et ses communes membres d'un document de planification cohérent avec le projet de territoire et le pacte climat, pour réaliser les projets du Grand Annecy, de ses communes membres, des entreprises et des habitants.

J'éco rénove mon logement : programme prioritaire d'investissement sur les copropriétés et les logements individuels, pour un objectif majeur du pacte climat : réduire les émissions de GES et aussi limiter l'évolution des factures de chauffage des ménages.

Avec l'âge, j'aménage mon logement : programme lié à J'éco rénove pour faire face au pic de vieillissement de la population et faciliter le maintien à domicile

Financement du logement aidé : maintien des crédits pour soutenir la production de logements sociaux et en accession à la propriété à prix encadrés (BRS notamment), afin de loger les ménages du Grand Annecy et permettre à l'économie de recruter et fidéliser les salariés.

Plan guide pour le Grand Epagny : étudier les mutations possibles pour une part importante du territoire où l'usage du foncier peut être optimisé afin de densifier, désimpermeabiliser, diversifier les implantations (renouvellement commercial, économie, tertiaire, logement, équipements, énergies renouvelables et nouvelles mobilités, dont le TCSPi).

Développer le maraîchage pour augmenter l'autonomie alimentaire du Grand Annecy en fruits et légumes.

Mobilité

La proposition de BP 2024 intègre la restructuration et l'extension du réseau urbain et interurbain, ainsi que la prise en compte de l'inflation des prix des prestations de transport, notamment sur le scolaire, la mise en œuvre des marchés de TAD / TPMR et de contrôles, la poursuite du déploiement ou du développement de nos systèmes et solutions.

De gros investissements vont être réalisés, notamment le renouvellement du parc de matériel roulant (électrification) et les travaux associés.

Le déploiement du schéma directeur cyclable continue tant sur la partie infrastructure que sur les services.

Pour le projet de TCSPi, 2024 marquera la fin des études préliminaires et le lancement de la concertation encadrée par la CNDP.

Pour les projets de PEM, suite à la fin des études d'opportunités, les consultations des maîtrises d'œuvre vont être lancées.

Economie, tourisme, enseignement supérieur, recherche, aménagement de zones et pépinières

BUDGET PRINCIPAL :

Etude et/ou accompagnement pour la labellisation Territoire d'industrie.

Etudes prévues dans le cadre de l'AMI sur les industries culturelles et créatives : études indispensables et indiquées dans la candidature déposée par le Grand Annecy qui permettront de définir le consortium et sa forme juridique, d'avancer sur la programmation de Campus Papeteries ainsi que de définir un plan d'action pour la transition environnementale de la filière des industries culturelles créatives du territoire.

Tourisme

Mise en œuvre de l'Office de Tourisme (OT) sous forme de Société d'Economie Mixte (SEM).

Acquisition de parts au capital de la SEM de l'OT.

Enseignement supérieur recherche

Accompagnement financier pour la résidence mobilité pour les salariés de l'Industrie (Meythet) selon la délibération prise au printemps 2023.

Participation financière à la réalisation d'un bâtiment pour l'INSPE (institut National Supérieur des Professeurs des Ecoles) sur le campus d'Annecy-le-Vieux.

Subvention versée au CROUS selon le CPER pour la réalisation d'une résidence étudiant.

BUDGET ANNEXE PEPINIERS

Travaux de rénovation et d'aménagement à Galiléo (travaux prévus en 2023 mais n'ont pas pu être réalisés).

Travaux de transformation d'Alb'Espaces en pépinière artisanale.

Réflexion sur la stratégie de Quai 225 en cours, étude d'un nouveau modèle.

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE ZONES

Aménagement des zones : Chez Chamoux (Chavanod) et Espace Leaders - Pré Chardon (Alby sur Chéran).

Les Glaisins : deux études sont en cours, l'une sur l'extension de la zone (→prévision d'acquisition foncière), l'autre sur l'amélioration du fonctionnement de la zone actuelle (avec voirie dédiée aux modes doux et végétalisation).

Orsan : poursuite des études et acquisition foncière.

Pringy Reconquête : il s'agit de racheter à l'Etablissement Public Foncier (EPF) un bâtiment pour le déconstruire et offrir une nouvelle opportunité foncière pour des entreprises industrielles (2 hectares).

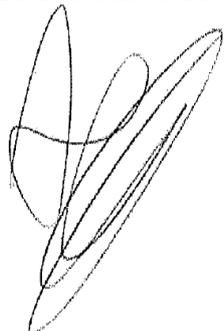
Finalisation de l'acquisition du site de Chavanod.

Travaux prévus pour la zone de Villaz à la suite des études réalisées en 2023.

Le Conseil communautaire décide de prendre acte de ce rapport d'orientation budgétaire 2024.

PRIS ACTE

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.

GRAND ANNECY

PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT
- SYNTHÈSE -

BUDGET PRINCIPAL	COUT NET		EVOLUTION	PPI 2021 + 5 % INFLATION	% REALISE EN 2022 / PPI REVISE 2023	OBSERVATIONS
	PPI NOVEMBRE 2021	REVISION PPI 2023	2023 / 2021 EN €			
MOBILITÉS						
TOTAL - Politique transports en commun FERROVIAIRE	18 900 000	22 312 000	3 412 000	19 845 000	0 %	
TOTAL - Politique cyclable	25 525 000	37 176 578	11 651 578	26 801 250	7 %	
TOTAL - Politique routes et infrastructures	34 975 361	39 390 751	4 415 390	36 724 129	14 %	
TOTAL - MOBILITÉS	79 400 361	98 879 329	19 478 968	83 370 379	8 %	
ECONOMIE - TOURISME - ENSEIGNEMENT - ZAE						
TOTAL - ZONES BUDGET PRINCIPAL	1 440 589	1 069 044	- 371 545	1 512 618	64 %	
TOTAL - Eco systèmes innovants / Filières	10 000 000	13 207 827	3 207 827	10 500 000	20 %	Campus Papeteries
TOTAL - Economie de proximité Innovation sociale et inclusion	3 750 000	-	- 3 750 000	3 937 500	0 %	
TOTAL - Enseignement supérieur et recherche	8 000 000	11 000 000	3 000 000	8 400 000	1 %	
TOTAL - ECONOMIE - TOURISME - ENSEIGNEMENT - ZAE	23 190 589	25 276 871	2 086 282	24 350 118	13 %	
GENS DU VOYAGE	3 300 000	4 847 935	1 547 935	3 465 000	0 %	
TOTAL - GENS DU VOYAGE	3 300 000	4 847 935	1 547 935	3 465 000	0 %	
DECI - Défense Extérieure Contre l'Incendie	1 000 000	10 999 480	9 999 480	1 050 000	5 %	dont démarrage Caserne
TOTAL DECI	1 000 000	10 999 480	9 999 480	1 050 000	5 %	
AMENAGEMENT - HABITAT - URBANISME - AGRICULTURE						
TOTAL HABITAT	28 400 000	31 060 910	2 660 910	29 820 000	9 %	OPAH, PIG, Pré Billy
TOTAL AMENAGEMENT	1 120 000	895 000	- 225 000	1 176 000	16 %	
TOTAL URBANISME	10 900 000	5 600 000	- 5 300 000	11 445 000	11 %	
TOTAL AMENAGEMENT - HABITAT - URBANISME - AGRICULTURE	40 420 000	37 555 910	- 2 864 090	42 441 000	10 %	
BATIMENTS	5 200 000	18 190 909	12 990 909	5 460 000	0 %	Démarrage siège + Courant d'
TOTAL BATIMENTS	5 200 000	18 190 909	12 990 909	5 460 000	0 %	
GERONTOLOGIE	5 000 000	0	- 5 000 000	5 250 000		Net avec vente d'un EHPAD
TOTAL GERONTOLOGIE	5 000 000	0	- 5 000 000	5 250 000	0 %	
ENVIRONNEMENT						
TOTAL - CLIMAT AIR ENERGIE	3 886 400	2 287 396	- 1 599 004	4 080 720	38 %	
TOTAL - SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES	1 360 000	3 640 000	2 280 000	1 428 000	0 %	
TOTAL - EAUX PLUVIALES URBAINES	5 000 000	5 400 000	400 000	5 250 000	19 %	Maintien arbitrage à 1 M€ ma
TOTAL - CONTRAT TERRITORIAL ESPACES NATURELS SENSIBLES	210 000	200 000	- 10 000	220 500	0 %	
TOTAL - BIODIVERSITE - FORETS	1 435 000	1 535 000	100 000	1 506 750	8 %	
TOTAL ENVIRONNEMENT	11 891 400	13 062 396	1 170 996	12 485 970	15 %	
TOTAL - BUDGET PRINCIPAL	169 402 350	208 812 830	39 410 480	177 872 468	9 %	
DONT PROJETS PACTE POUR LE CLIMAT - BUDGET PRINCIPAL		17 678 704				
BUDGETS ANNEXES						
EAU POTABLE	82 360 000	75 885 388	- 6 474 612	86 478 000	11 %	
		24 114 100				
DÉCHETS	27 331 000	33 951 876	6 620 876	28 697 550	16 %	
		8 263 600				
SEMNOZ	3 985 000	4 425 702	440 702	4 184 250	3 %	Courant d'Ere passé sur le BP
TRANSPORTS (Hors TCSP)	25 000 000	57 186 895	32 186 895	26 250 000	7 %	Renouvellement parc de bus
ZONES	32 410 000	39 650 013	7 240 013	34 030 500	0 %	
PÉPINIÈRES	6 020 000	4 400 000	- 1 620 000	6 321 000	0 %	
		2 800 000				
TOTAL - BUDGETS ANNEXES	177 106 000	215 499 874	38 393 874	185 961 300		
DONT PROJETS PACTE POUR LE CLIMAT - BUDGETS ANNEXES		35 177 700				
TOTAL - BUDGETS	346 508 350	424 312 704	77 804 354	363 833 768		-
DONT PROJETS PACTE POUR LE CLIMAT - TOUS BUDGETS		52 856 404				
BUDGET TCSP						
TCSPI	250 000 000	74 418 565	- 175 581 435	262 500 000	1 %	-
TOTAL - BUDGETS + TCSP	596 508 350	498 731 269	- 97 777 081	626 333 767		-
DONT PROJETS PACTE POUR LE CLIMAT	0	52 856 404				
DONT PROJETS ENGAGÉS (hors PACTE CLIMAT)	137 715 350	276 727 824				
DONT PROJETS PRÉ-FLÉCHÉS	53 050 000	21 142 935				
DONT PROJETS CPER	56 035 000	0				
DONT PROJETS Ligne blanche	349 708 000	148 004 106				

BUDGET PRINCIPAL

PPI - BUDGET PRINCIPAL

Montants budgétaires = montants TTC (hors EHPAD HT)

Intitulé du projet	Calendrier de réalisation	PACTE POUR LE CLIMAT			COUT NET PPI NOVEMBRE 2021	COUT NET PPI REVISION 2023	DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT					PROCHAIN PPI POST 2026		
		AXE	ORIENTATION	ACTION			TOTAL DEPENSES	CA 2022	BP + BS 2023	2024	2025	2026	TOTAL RECETTES	CA 2022	BP + BS 2023	2024		2025	2026
Intitulé du projet	Calendrier de réalisation	AXE	ORIENTATION	ACTION	PPI 2021	PPI 2023	COUT TOTAL	CA 2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL RECETTES	CA 2022	BP + BS 2023	2024	2025	2026	
MOBILITÉS																			
Politique transports en commun FERROVIAIRE																			
Sécurisation Passages à Niveau	2021-2025				200 000	-	-						-						Subventions estimées 18 %
Réaménagement intérieur gare d'Annecy Vélonocy	2021-2025				1 000 000	500 000	609 756				609 756		109 756						109 756
Doublement ferroviaire Aix/Annecy 1ère tranche / RER Métropolitain Rumilly / Groisy	2021-2026				15 200 000	17 712 000	21 600 000		350 000	5 983 333	6 933 333	8 333 334	3 888 000						3 888 000
Montant PPI Novembre 2021 : 15,2 M € Montant PPI Révision 2023 : 21,6 M € (fourchette haute)																			
Réouverture Gare Saint-Martin Bellevue - Montant net avec 50% subvention	2021-2025				2 500 000	4 100 000	5 000 000			2 000 000	3 000 000		900 000						900 000
TOTAL - Politique transports en commun FERROVIAIRE					18 900 000	22 312 000	27 209 756	-	350 000	7 983 333	10 543 089	8 333 334	4 897 756	-	-	-	1 009 756	3 888 000	-
Politique cyclable																			
Politique cyclable - Montant net avec 50% subvention	2021 - 2025				9 025 000	-	-						-						
Politique cyclable AP 198 à réévaluer	2021 - 2025				15 000 000	37 176 578	44 736 578	2 736 578	9 000 000	9 000 000	11 000 000	13 000 000	7 560 000		1 620 000	1 620 000	1 980 000	2 340 000	35 263 422
Prime à l'achat de Vélos urbains - 20421 AP 198	2021 - 2025				1 500 000	-	-						-						
TOTAL - Politique cyclable					25 525 000	37 176 578	44 736 578	2 736 578	9 000 000	9 000 000	11 000 000	13 000 000	7 560 000	-	1 620 000	1 620 000	1 980 000	2 340 000	35 263 422
Politique routes et infrastructures																			
Réfection du viaduc courbe et viaduc SNCF (AP 0020)	2021 - 2025				6 000 000	8 221 673	10 026 430	26 430	1 350 000	2 650 000	5 000 000	1 000 000	1 804 757						Subvention estimée
Etude doublement RD3508 sud sur une section de 4000m entre échangeur de Gillon et Echangeur Annecy Sud de l'A41. (AP 285)	2021 - 2025				850 000	850 000	850 000	40 825	360 000	224 500	224 675		-						
Travaux doublement RD3508 sud sur une section de 4000m entre échangeur de Gillon et Echangeur Annecy Sud de l'A41. (AP à créer) projet total à 13 750 000€ d'après la convention proposée par le CD74						1 910 000	1 910 000			195 000	215 000	1 500 000							13 440 000
RD14 - Déviation de Poisy AP119	xxxx - 2022				2 278 441	1 158 191	1 158 191	485 751	100 000	572 440			-						
RD1201 - Déviation de Pringy - terminé en 2020 AP120	xxxx - 2022				2 045 130	1 809 075	1 809 075	28 095	120 000	1 660 980			-						
RD 1508 Sillingy Epagny : aménagement 2*2 voies + site propre BHNS					6 000 000	5 250 000	5 250 000		500 000	1 075 000	1 837 500	1 837 500	-						
Rd 3508 doublement nord : entre hopital et gillon doublement viaduc du Vieran - AP 167	2021-2023				14 336 790	14 336 790	14 336 790	4 618 355	5 750 000	3 968 435			-						
Liaison nouvelle RD 16 / RD 1201 - AP 240	2022 - 2024				3 465 000	2 281 301	2 281 301	44 344	320 000	1 000 000	916 957		-						
AP053 foncier voie urbaine à réévaluer normalement mais point à faire avec les CD74 suite abandon du projet						2 932 708	2 932 708	56 589	25 000	950 373	950 373	950 373							
AP031 signalisation de 2 347 864 € dont il reste 1 096 165 €						641 013	641 013	91 013	550 000										
TOTAL - Politique routes et infrastructures					34 975 361	39 390 751	41 195 508	5 391 402	9 075 000	12 296 728	9 144 505	5 287 873	1 804 757	-	-	-	-	1 804 757	13 440 000
TOTAL - MOBILITÉS					79 400 361	98 879 329	113 141 842	8 127 980	18 425 000	29 280 061	30 687 594	26 621 207	14 262 513	-	1 620 000	1 620 000	2 989 756	8 032 757	48 703 422

BUDGET PRINCIPAL

PPI - BUDGET PRINCIPAL

Montants budgétaires = montants TTC (hors EHPAD HT)

Intitulé du projet	Calendrier de réalisation	PACTE POUR LE CLIMAT			COUT NET PPI NOVEMBRE 2021	COUT NET PPI REVISION 2023	DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT					PROCHAIN PPI POST 2026		
		AXE	ORIENTATION	ACTION			TOTAL DEPENSES	CA 2022	BP + BS 2023	2024	2025	2026	TOTAL RECETTES	CA 2022	BP + BS 2023	2024		2025	2026
ECONOMIE - TOURISME - ENSEIGNEMENT - ZAE																			
ZONES																			
ZAC Altaïs (travaux résiduels et rachat foncier pour baux BP - Opération 014)	2021- 2024				800 000	881 666	881 666	554 965	60 034	266 667									
ZAC Bouvarde BP - Opération 046	2021-2022				640 589	187 378	187 378	127 855	59 523										
TOTAL - ZONES BP					1 440 589	1 069 044	1 069 044	682 820	119 557	266 667									
Eco systèmes innovants / Filières																			
numérique French Tech					500 000	-	-												
Projet de conservatoire numérique Projet LAPP						300 000	300 000			150 000	150 000								
Campus Papeteries - AP 2022-292					6 000 000	7 657 827	8 657 827	2 617 827	90 000	1 950 000	2 000 000	2 000 000	1 000 000			1 000 000	760 607		
Aménagements du Centre des Congrès - Phase 1 et Phase 2 - AP 2023-299					-	4 500 000	4 500 000		1 500 000	1 500 000	1 500 000								
Aide à la rénovation d'immobilier tertiaire / Air éclairage	VOIR DAE	AXE 2	2.4	40	3 000 000	-	-												
accompagnement des industries; PME dans économies d'énergie	VOIR DAE	AXE 2	2.4	41	100 000	-	-												
Filière Bien être santé					400 000	-	-												
Fonds de soutien à l'innovation						750 000	750 000			250 000	250 000	250 000							
TOTAL - Eco systèmes innovants / Filières					10 000 000	13 207 827	14 207 827	2 617 827	1 590 000	3 700 000	3 900 000	2 400 000	1 000 000				1 000 000	760 607	
Economie de proximité Innovation sociale et inclusion																			
Tiers lieux emblématique					3 750 000	-	-												
TOTAL - Economie de proximité Innovation sociale et inclusion					3 750 000														
Enseignement supérieur et recherche																			
Rénovation IUT, IAE, POLYTECH - La Ruche - Ferme Ballansat - Bâtiment formation INSPE					5 000 000	-	-												
INSPE						5 000 000	5 000 000			1 600 000	1 700 000	1 700 000							
CROUS						1 600 000	1 600 000			500 000	550 000	550 000							
BALLANSAT						900 000	900 000			450 000	450 000								
ESAAA - AP 220 Projet global évalué à 15 000 000 € en dépenses	6,5 M € HT avec un projet mandaté sur du TTC				3 000 000	3 500 000	6 500 000	86 479	600 000	4 000 000		1 813 521	3 000 000		750 000	750 000	750 000	750 000	8 500 000
TOTAL - Enseignement supérieur et recherche					8 000 000	11 000 000	14 000 000	86 479	1 050 000	6 100 000	2 700 000	4 063 521	3 000 000		750 000	750 000	750 000	750 000	8 500 000
TOTAL - ECONOMIE - TOURISME - ENSEIGNEMENT - ZAE					23 190 589	25 276 871	29 276 871	3 387 126	2 759 557	10 066 667	6 600 000	6 463 521	4 000 000		750 000	750 000	750 000	1 750 000	9 260 607
GENS DU VOYAGE																			
Aménagement équipements GDV - aire de grands passages - Opération 215	1er mai 2022				500 000	450 000	500 000			50 000	50 000	400 000	50 000					50 000	
Réhabilitation aire aménagée de Gillon						1 118 000	1 400 000			700 000	700 000		282 000			128 000	154 000		
Aménagement équipements GDV - 40 pl en TF au format sans mobile home suivant décret 2019	2021 : 4 pl 2022 : 20 pl 2024 : 16 pl				1 800 000	2 000 000	3 000 000			1 500 000	1 500 000		1 000 000					1 000 000	
Aménagement équipements GDV - 15 places en AA pour un montant de 1 800 000 €	2026 : 15 places				1 000 000	1 279 935	1 500 000					1 500 000	220 065					220 065	300 000
TOTAL - GENS DU VOYAGE					3 300 000	4 847 935	6 400 000			2 250 000	2 250 000	1 900 000	1 552 065			128 000	154 000	1 270 065	300 000
DECI - Défense Extérieure Contre l'Incendie																			
Travaux sur poteaux incendie (renouvellement/création/suppression)	annuelles récurrentes				1 000 000	1 046 276	1 046 276	126 276	230 000	230 000	230 000	230 000							
Travaux extensions dédiées à DECI						1 473 204	1 473 204	393 204	270 000	270 000	270 000	270 000							
Mise en conformité PI (création dans cadre d'autorisation d'urbanisme)	annuelles récurrentes					480 000	480 000		120 000	120 000	120 000	120 000							
Case des Romains						8 000 000	8 000 000			2 000 000	6 000 000								3 000 000
TOTAL DECI					1 000 000	10 999 480	10 999 480	519 480	620 000	620 000	2 620 000	6 620 000							3 000 000

BUDGET PRINCIPAL

PPI - BUDGET PRINCIPAL

Montants budgétaires = montants TTC (hors EHPAD HT)

Intitulé du projet	Calendrier de réalisation	PACTE POUR LE CLIMAT			COUT NET PPI NOVEMBRE 2021	COUT NET PPI REVISION 2023	DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT					PROCHAIN PPI POST 2026		
		AXE	ORIENTATION	ACTION			TOTAL DEPENSES	CA 2022	BP + BS 2023	2024	2025	2026	TOTAL RECETTES	CA 2022	BP + BS 2023	2024		2025	2026
AMENAGEMENT - HABITAT - URBANISME - AGRICULTURE																			
HABITAT																			
Logement social - AP 210	5 ans				18 000 000	18 000 000	18 000 000	2 284 633	3 600 000	3 600 000	3 600 000	4 915 367	-						
Adaptation logements privés (réno thermique et MAD) dont triplement de l'objectif réno thermique (OPAH + PIG + Objectifs SPPEH) - 1000 à 3000 logements à rénover par année	Intialement 2020-2024 (5 ans) prolongé jusqu'en 2029	AXE 2	2.3	36	10 000 000	10 560 910	10 560 910	560 910	2 000 000	2 000 000	3 000 000	3 000 000	-						13 439 090
Acquisition logements temporaires Pré Billy (à destination des nouveaux agents) AP 2023-307 - Marque employeur						2 100 000	2 500 000		1 483 440	635 760	380 800		400 000					400 000	
Résidence métiers en tension - T1/T2 pour salariés qui arrivent sur le territoire (CDD, stagiaires, apprentis,...)	2025				400 000	400 000	400 000				200 000	200 000	-						
TOTAL HABITAT					28 400 000	31 060 910	31 460 910	2 845 543	7 083 440	6 235 760	7 180 800	8 115 367	400 000	-	-	-	400 000	-	13 439 090
AMENAGEMENT																			
PLAN GUIDE GRAND EPAGNY	2022 - 2026					375 000	450 000		75 000	75 000	150 000	150 000	75 000				75 000		
ETUDES PREALABLES BRASSILLY	2026-2030					-	-						-						
ETUDES DENSIFICATION ZAE						-	-						-						
Rebalisage / aménagements sentiers /panneaux signalétiques (y compris BE prestations)	2021 - 2026				720 000	320 000	720 000	144 000	144 000	144 000	144 000	144 000	400 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Etudes préalables Ss-Lettraz - Epagny Metz Tessy	2022 - 2023				100 000	30 000	30 000					30 000	-						
Etudes préalables ZAC Thorens centre						80 000	80 000		40 000	40 000									
Etudes urbaines - Accompagnement pour les communes, offre de service	2022 - 2026				300 000	90 000	180 000			60 000	60 000	60 000	90 000						90 000
TOTAL AMENAGEMENT					1 120 000	895 000	1 460 000	144 000	259 000	319 000	354 000	384 000	565 000	80 000	80 000	155 000	80 000	170 000	-
URBANISME																			
Modifications PLU	2021 - 2025				400 000	400 000	400 000	100 000	100 000	100 000	100 000		-						
PLUI	2021 - 2025				2 000 000	2 200 000	2 200 000	500 000	600 000	500 000	500 000	100 000	-						
Politique agricole : esp.test, Alby, autres projets		AXE 3	3.2	46.47 ??		1 000 000	1 000 000		250 000	250 000	250 000	250 000	-						
Foncier Agriculture Maraichage AP 293	2021 - 2026	VOLET AGRICOLE MARAICHAGE PACTE POUR LE CLIMAT ??			8 500 000	2 000 000	2 500 000		500 000	500 000	500 000	1 000 000	500 000						500 000
TOTAL URBANISME					10 900 000	5 600 000	6 100 000	600 000	1 450 000	1 350 000	1 350 000	1 350 000	500 000	-	-	-	-	500 000	-
TOTAL AMENAGEMENT - HABITAT - URBANISME - AGRICULTURE					40 420 000	37 555 910	39 020 910	3 589 543	8 792 440	7 904 760	8 884 800	9 849 367	1 465 000	80 000	80 000	155 000	480 000	670 000	13 439 090

BUDGET PRINCIPAL

PPI - BUDGET PRINCIPAL

Montants budgétaires = montants TTC (hors EHPAD HT)

Intitulé du projet	Calendrier de réalisation	PACTE POUR LE CLIMAT			COUT NET PPI NOVEMBRE 2021	COUT NET PPI REVISION 2023	DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT					PROCHAIN PPI POST 2026		
		AXE	ORIENTATION	ACTION			TOTAL DEPENSES	CA 2022	BP + BS 2023	2024	2025	2026	TOTAL RECETTES	CA 2022	BP + BS 2023	2024		2025	2026
BATIMENTS																			
NOUVEAU SIEGE - ETUDES - PROJET - AP 2023-300 d'un montant de 33 000 000 € hors acquisitions foncières	2023-2027				500 000	6 800 000	6 800 000		300 000	500 000	2 000 000	4 000 000	-					16 200 000	
RENOVATION ENERGETIQUE SIEGE ACTUEL -> A transformer en aménagements provisoires Traxx 120 k€ + mobilier 300k€ intégrés à l'AP 300					500 000	-	-						-						
MISE EN ACCESSIBILITE - AP 2021-115 montant de 1 M €	2024-2027				1 000 000	700 000	700 000		-	100 000	300 000	300 000	-					300 000	
RENOVATION CHAUFFERIES - AP 2021-284					1 000 000	1 495 909	1 495 909	35 909	860 000	200 000	200 000	200 000	-						
CONTROLE D'ACCES - Opération 302					500 000	580 000	580 000		100 000	280 000	200 000		-						
RENOVATION PARC ASCENSEURS - Opération 303					500 000	615 000	615 000		615 000				-						
RENOVATION ET MISE EN CONFORMITE SSI					300 000	300 000	300 000			100 000	100 000	100 000	-						
SECURISATION MISE EN CONFORMITE BAIES DE BRASSAGE INFORMATIQUES					300 000	300 000	300 000			100 000	100 000	100 000	-						
LIGNES DE VIE ET GARDE CORPS TERRASSE ET RENOVATION TOITURE					100 000	100 000	100 000			30 000	40 000	30 000	-						
OPERATIONS DE RELAMPING: Passage en led					500 000	1 000 000	1 000 000			300 000	400 000	300 000	-						
PARC DES SERVICES TECHNIQUES, AIRE DE LAVAGE ???	Cf Convention Ville																		
RENOVATION DU COURANT D'ERE - AP 2023-304 créée au BP 2023 pour 4,5 M €					DANS BUDGET SEMNOZ POUR 1,8 M € NET	4 300 000	5 200 000		180 000	1 020 000	2 000 000	2 000 000	900 000					900 000	
INFORMATIQUE (cœur de réseau, informatique)						2 000 000	2 000 000		500 000	500 000	500 000	500 000	-						
TOTAL BATIMENTS					5 200 000	18 190 909	19 090 909	35 909	2 555 000	3 130 000	5 840 000	7 530 000	900 000	-	-	-	-	900 000	16 500 000
GERONTOLOGIE - MONTANT HT																			
Patrimoine gérontologique	2021/2027				5 000 000	-	12 472 731	-					12 472 731	Vente d'un EHPAD				12 472 731	
Villa Romaine AP 195 - Montant : 4 500 000 €	2022-2024					4 192 731	5 240 914	740 914	2 200 000	2 300 000			1 048 183	125 000			923 183		
La Cour AP 223- Montant prévisionnel : 6 939 000 €	2023-2027					4 400 000	5 500 000		200 000	1 700 000	1 800 000	1 800 000	1 100 000					1 100 000	1 439 000
les Airelles - Montant prévisionnel : 4 600 000 €	2024-2028					1 600 000	2 000 000			200 000	300 000	1 500 000	400 000					400 000	2 600 000
La Prairie - Montant prévisionnel : 6 500 000 €	2024-2029					800 000	1 000 000			200 000	400 000	400 000	200 000					200 000	5 500 000
Pierre Paillet Gruffy - Montant prévisionnel : 2 000 000 €	2026-2029					160 000	200 000					200 000	40 000					40 000	1 800 000
Salève Glière Groisy - Montant prévisionnel : 3 100 000 €	2025-2030					320 000	400 000				200 000	200 000	80 000					80 000	2 700 000
Bartavelle - Montant prévisionnel : 300 000 €	2025-2027					120 000	150 000				50 000	100 000	30 000					30 000	150 000
Pervenches - Montant prévisionnel : 500 000 €	2024-2025					400 000	500 000			200 000	300 000		100 000					100 000	-
Divers - Montant prévisionnel : 780 000 € Interventions ponctuelles	2024-2027					480 000	600 000			200 000	200 000	200 000	120 000					120 000	180 000
TOTAL GERONTOLOGIE					5 000 000	0	15 590 914	740 914	2 400 000	4 800 000	3 250 000	4 400 000	15 590 914	125 000	-	-	923 183	14 542 731	14 369 000

BUDGET PRINCIPAL

PPI - BUDGET PRINCIPAL

Montants budgétaires = montants TTC (hors EHPAD HT)

Intitulé du projet	Calendrier de réalisation	PACTE POUR LE CLIMAT			COUT NET PPI NOVEMBRE 2021	COUT NET PPI REVISION 2023	DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT					PROCHAIN PPI POST 2026		
		AXE	ORIENTATION	ACTION			TOTAL DEPENSES	CA 2022	BP + BS 2023	2024	2025	2026	TOTAL RECETTES	CA 2022	BP + BS 2023	2024		2025	2026
ENVIRONNEMENT																			
CLIMAT AIR ENERGIE																			
PLAN CLIMAT																			
Accompagner les changements de comportement					1 000 000	-	-	-	-										
rénovation de l'éclairage extérieur des copropriétés opération 262		AXE 2	2.3	39	Auparavant dans le Schéma directeur pour 250 000 €	250 000	250 000	-	30 000	100 000	100 000	20 000							
rénovation de l'éclairage extérieur des entreprises et du tertiaire privé		AXE 2	2.4	41	Auparavant dans le Schéma directeur pour 50 000 €	50 000	50 000			50 000									
Aide à la rénovation thermique pour les associations - opération 297						620 000	620 000		270 000	200 000	150 000								
Massifier la rénovation du tertiaire : étude pour analyser la composition du marché tertiaire et les cibles prioritaires		AXE 2	2.4	40	Auparavant dans le Schéma directeur pour 60 000 €	60 000	60 000			60 000									
QUALITE DE L'AIR																			
Fonds air bois (AP 255)		AXE 2	2.3	37	1 306 000	1 191 866	2 477 816	816 216	878 000	522 400	261 200		1 285 950	146 750	439 000	439 000	261 200		
Fonds air entreprises AP 263					418 000	109 602	219 204	49 204	60 000	110 000			109 602	21 300	33 302	55 000			
Faciliter la mobilité propre des professionnels FA 31 et PDU - mise en place d'un dispositif d'aide à l'amélioration de la flotte VL et VUL - engins de chantier opération 264		AXE 2	2.2	35	162 400	5 928	5 928	5 928					-						
Fonds air ENR FA 37 AP 265		AXE 2	2.3	37	1 000 000	-	-						-						
TOTAL - CLIMAT AIR ENERGIE					3 886 400	2 287 396	3 682 948	871 348	1 238 000	1 042 400	511 200	20 000	1 395 552	168 050	472 302	494 000	261 200	-	-
SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES																			
rénovation de l'éclairage extérieur des copropriétés opération 262		AXE 2	2.3	39	250 000	250 000	250 000			50 000	100 000	100 000	-						
rénovation de l'éclairage extérieur des entreprises et du tertiaire privé		AXE 2	2.4	41	50 000	-	-						-						
Massifier la rénovation du tertiaire : étude pour analyser la composition du marché tertiaire et les cibles prioritaires		AXE 2	2.4	40	60 000	-	-						-						
Fonds air ENR FA 37 Conversion chauffage au fioul AP 265		AXE 2	2.3	37	Auparavant dans Qualité de l'air pour 1 000 000 €	2 390 000	2 390 000	-	50 000	780 000	780 000	780 000	-						
Massifier le solaire (AP 282 Sub Panneaux solaires)		AXE 3	3.3	50	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-	250 000	250 000	250 000	250 000	-						
Contrat chaleur renouvelable AP 287						-	3 500 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000	3 500 000		1 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000	
TOTAL - SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES					1 360 000	3 640 000	7 140 000	-	1 300 000	2 080 000	2 130 000	1 630 000	3 500 000	-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	500 000	-

BUDGET ANNEXE - VALORISATION DES DECHETS

PPI - VALORISATION DES DECHETS

Montants budgétaires = montants TTC

Intitulé du projet	Calendrier de réalisation	PACTE POUR LE CLIMAT			COUT NET PPI NOVEMBRE 2021	COUT NET PPI REVISION 2023	DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT				PROCHAIN PPI POST 2026			
		AXE	ORIENTATION	ACTION			TOTAL DEPENSES	CA 2022	BP + BS 2023	2024	2025	2026	TOTAL RECETTES	CA 2022	BP + BS 2023		2024	2025	2026
Pole d'economie Circulaire Epagny - AP 181	2022/2026				2 760 000	8 247 276	9 047 276	159 985	800 000	3 000 000	3 000 000	2 087 291	800 000				800 000		
valorisation locale des végétaux (acquisition de broyeurs) pour presta broyage à domicile ((acquisition broyeurs))	2021-2022	AXE 1	1.2	16	108 000	160 600	160 600	97 000	63 600				-	-					
Décheteries - Opération 273 Diagnostic Marché 220304 ?	2021 - 2026				4 000 000	3 130 000	3 130 000	-	30 000	200 000	1 150 000	1 750 000	-					9 100 000	
cocompostage avec agriculteurs (démarche CONCERTO) (acquisition broyeurs)	2022-2023	AXE 1	1.2	16	108 000	60 000	60 000			60 000			-	-					
Travaux implantation de conteneurs enterrés, aériens, (récurrent et en lien avec le maillage du territoire en PAV et en lien avec l'Extension Consignes de tri)	2022/2026				4 000 000	5 248 000	5 248 000	800 000	1 248 000	1 200 000	1 000 000	1 000 000	-						
fourniture de conteneurs enterrés, aériens, (récurrent et en lien avec le maillage du territoire en PAV et en lien avec l'Extension Consignes de tri)	2022/2026				4 497 000	6 219 000	6 219 000	1 297 000	1 922 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-						
bacs roulants, (récurrent et en lien avec le maillage du territoire en PAV et en lien avec l'Extension Consignes de tri)	2022/2026				4 240 000	2 844 000	2 844 000	1 168 000	576 000	400 000	400 000	300 000	-						
développement du compostage (acquisition composteurs) (69 000 foyers*7 € EN 2021 15000 composteurs*42 € et 1500 CP* 600 EN 2023)	2022/2026	AXE 1	1.2	16	545 000	931 000	1 211 000	196 000	330 000	285 000	200 000	200 000	280 000		70 000	70 000	70 000	70 000	
abri bacs pour collecte biodéchets		AXE 1	1.2	16	-	530 000	970 000		170 000	540 000	200 000	60 000	440 000		110 000	110 000	110 000	110 000	
collecte des biodéchets (acquisition camion et bacs)	2023/2026	AXE 1	1.2	16	378 000	110 000	110 000	-	-	50 000	30 000	30 000	-						
acquisition camions de collecte dont camion GNV (4 par an)	2022-2026	AXE 1	1.2	16	5 750 000	6 472 000	6 502 000	1 666 000	1 116 000	1 240 000	1 240 000	1 240 000	30 000	-	30 000				
rénovation Aire de lavage actuelle	2022-2024				145 000	-	-			-			-						
Aire de lavage	2024-2026					-	-												
Quais de transfert (en lien avec ECT)	2022-2024				800 000	-	-						-						
TOTAL - DÉCHETS					27 331 000	33 951 876	35 501 876	5 383 985	6 255 600	7 975 000	8 220 000	7 667 291	1 550 000	-	210 000	180 000	980 000	180 000	9 100 000
DONT PROJETS PACTE POUR LE CLIMAT						8 263 600	9 013 600	1 959 000	1 679 600	2 175 000	1 670 000	1 530 000	750 000	-	210 000	180 000	180 000	180 000	
DONT PROJETS ENGAGÉS (hors PACTE CLIMAT) - DECHETS					17 913 000	25 688 276													
DONT PROJETS PRÉ-FLÉCHÉS - DECHETS					5 750 000														
DONT PROJETS CPER - DECHETS					2 760 000														
DONT PROJETS Ligne blanche - DECHETS					908 000	-													

DETAIL LIGNE TRAVAUX DECHETERIES	COUT NET PPI NOVEMBRE 2021	COUT NET PPI REVISION 2023	DEPENSES INVESTISSEMENT					HORS MANDAT 2027	TOTAL RECETTES	
			TOTAL DEPENSES	2022	2023	2024	2025			2026
Décheteries	4 000 000	3 130 000	3 130 000	-	30 000	200 000	1 150 000	1 750 000	9 100 000	-
travaux decheterie Annecy le Vieux					30 000,00				2 500 000,00	
travaux déchèterie Annecy									2 500 000,00	
travaux déchèterie Cran Gevrier								500 000,00	3 000 000,00	chiffrage à la louche (etude en cours)
travaux déchèterie Ollières					100 000,00	450 000,00		450 000,00		
travaux déchèterie Alby					100 000,00	700 000,00		800 000,00		
travaux déchèterie Chavanod									350 000,00	
travaux déchèterie Menthon									400 000,00	
travaux déchèterie st jorioz									350 000,00	

BUDGET ANNEXE - SEMNOZ

PPI - SEMNOZ

Intitulé du projet	Calendrier de réalisation	PACTE POUR LE CLIMAT	COUT NET PPI NOVEMBRE 2021	COUT NET PPI REVISION 2023	DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT					PROCHAIN PPI POST 2026		
					TOTAL DEPENSES	CA 2022	BP + BS 2023	2024	2025	2026	TOTAL RECETTES	CA 2022	BP + BS 2023	2024		2025	2026
Stade de biathlon , mise aux normes FFS	2021-2022		50 000	80 000	240 000	-	150 000	90 000			160 000			160 000			
Matériel de ski de fond - Matériel de Location	2023-2026			90 000	210 000		150 000	20 000	20 000	20 000	120 000		120 000				
Grande inspection reglementaire du Télésiège Panoramique	2021-2022		150 000	120 802	120 802	120 802					-						
Activité estivales: - Chalet pour activité trotinettes tout-terrain - 12 nouvelles luges pour remplacer véhicules H.S - Tondeuse débroussailleuse	2023			34 200	34 200		34 200				-						
Investissements "courants" pour remplacement de matériel				150 000	150 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	-						
Projet de réhabilitation : rénovation ou démolition/reconstruction Courant d'ère	2024		1 800 000	PASSE SUR LE BUDGET PRINCIPAL	-						-						
Luge sur rails sous réserve d'une étude d'impact favorable (passage en bureau)	2023-2025			2 500 000	3 500 000		20 000	2 080 000	1 400 000		1 000 000				1 000 000		
Accueil du Semnoz - Pédagogie - Accompagnement à l'utilisation du site - Signalétique	2022/2026		350 000	107 500	283 500		17 000	46 500		220 000	176 000					176 000	
Pelle Mécanique, Chariot élévateur, véhicules, casiers, motoneige	2023-2026		185 000	163 200	178 000		123 000		55 000		14 800		14 800				
Dameuses				700 000	700 000			350 000		350 000	-						
Travaux d'aménagements pour installation incendie	2022		100 000	-	-			?	?	?	-						
Aménagement d'un lieu nature pour les enfants	2023		50 000	-	-						-						
Projet de réhabilitation du Chalet des Vernettes (étude)	2023		500 000	50 000	50 000				50 000		-						
Entretien du patrimoine pastoral du Grand Annecy.	2 023		800 000	430 000	1 075 000	-	25 000	450 000	600 000	-	645 000	-	15 000	270 000	360 000	-	
TOTAL - SEMNOZ			3 985 000	4 425 702	6 541 502	150 802	549 200	3 066 500	2 155 000	620 000	2 115 800	-	149 800	430 000	1 360 000	176 000	-

DONT PROJETS PACTE POUR LE CLIMAT - SEMNOZ

DONT PROJETS ENGAGÉS (hors PACTE CLIMAT) - SEMNOZ

468 202

DONT PROJETS PRÉ-FLÉCHÉS - SEMNOZ

DONT PROJETS CPER - SEMNOZ

DONT PROJETS Ligne blanche - SEMNOZ

3 985 000

3 957 500

BUDGET ANNEXE - PEPINIERS

PPI - PEPINIERS

Intitulé du projet	Calendrier de réalisation	PACTE POUR LE CLIMAT			COUT NET PPI NOVEMBRE 2021	COUT NET PPI REVISION 2023	DEPENSES INVESTISSEMENT					RECETTES INVESTISSEMENT					PROCHAIN PPI POST 2026		
		AXE	ORIENTATION	ACTION			TOTAL DEPENSES	CA 2022	BP + BS 2023	2024	2025	2026	TOTAL RECETTES	CA 2022	BP + BS 2023	2024		2025	2026
Pépiniers							-												
RENOVATION GALILEO - AP 306	2025/ 2026	AXE 1	1.2	9	2 000 000	2 000 000	2 000 000		500 000	500 000	1 000 000								
QUAI 225	2025 reporté à 2029				300 000	-	-											400 000	
RENOVATION LA TOUVIERE - Montant 1 100 000 €	2024-2027				1 000 000	600 000	600 000			50 000	50 000	500 000						500 000	
CAFETERIA ALBESPACE - Opération 305	2024				120 000	1 000 000	1 000 000		80 000	120 000	400 000	400 000							
RENOVATION ALBYLOC - Montant 800 000 €	2025-2028	AXE 1	1.2	9	800 000	200 000	200 000				100 000	100 000						600 000	
RENOVATION ESPACE AVENIR - SAINT-FELIX - Montant 1 800 000 €	2026-2028	AXE 1	1.2	9	1 800 000	600 000	600 000			-	-	600 000						1 200 000	
TOTAL - Pépinières					6 020 000	4 400 000	4 400 000	-	580 000	670 000	1 550 000	1 600 000	-	-	-	-	-	2 700 000	
DONT PROJETS PACTE POUR LE CLIMAT - PEPINIERS						2 800 000													
DONT PROJETS ENGAGÉS (hors PACTE CLIMAT) - PEPINIERS						1 000 000													
DONT PROJETS PRÉ-FLÉCHÉS - PEPINIERS																			
DONT PROJETS CPER - PEPINIERS																			
DONT PROJETS Ligne blanche - PEPINIERS						6 020 000	600 000												